

**NUMERO 36
DECEMBRE 1998**

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

**ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS**

EDITORIAL

L'année 1998 s'achève !

Aussi, nous profitons de ce journal pour vous souhaiter de bonnes fêtes ainsi qu'une bonne année pour 1999.

Rendez-vous le 30/01/99 à l'Assemblée Générale.

Cordialement

SOMMAIRE

* Le C.A. :

- Compte-rendu du 07/11/98 Page 1 à 4
- Commissions « cartes professionnelles »
 - * but et obtention Page 5 à 7
 - * liste des cartes pro. 2 en 98 Page 8
 - * projet de réforme des cartes pro. Page 9 à 10
 - * P.V. de la réunion du 06/11/98 Page 11
 - * origine des interprètes Page 12

* NOUVELLES DES REGIONS :

- Rhône-Alpes Page 13 à 14
- Ouest
 - * P.V. du 03/10/98 Page 15 à 20
 - * Grand Ouest Info « 2ème semestre 98 » Page 21 à 24
 - * Paris Ile de France Page 25 à 26

* REFLEXION SUR LE METIER D'INTERPRETE :

- Interprète/interface Page 27 à 28

* EFSLI :

- Congrès des interprètes - Dublin, suite à fin Page 29 à 36
- Deux motions pour la prochaine A.G. Page 37

* TRIBUNE LIBRE :

- Séminaire « le lexique administratif et institutionnel » Page 38 à 39
- Une formation aux travaux en accès difficiles Page 40
- Concert « Spice Girls » Page 41
- Linguistique : l'abbé de l'Épée et la langue des signes :
Mythe et réalité Page 42 à 44
- Divers Page 45 à 46



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

LE C.A.

PROCES VERBAL DU CA DU 07 NOV. 1998

Etaient présents : N. BATON C. GACHE
P. GACHE F. LEGAULT DEMARE

Déléguée Régionale : L. BOUSSARD

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V
2. Points en souffrance
3. SERAC
4. FNSF
5. Audit de Mr PITI FERANDI
6. AGEFIPH
7. Carte professionnelle
8. Trésorerie

La réunion débute à 10 h.

1. APPROBATION DU P.V.:

* Approbation impossible car le quorum atteint est insuffisant (4 sur 8)

* D. CHARRIER est mécontent car on utilise toujours le terme « délégué » au lieu de « responsable régional ».

* SILS : le service a bien cotisé mais les interprètes n'ont pas souscrit personnellement. Se pose aussi toujours le problème du registre dont on n'a aucune nouvelle.

2. POINTS EN SOUFFRANCE:

* liste des membres : nous en sommes à 67 actuellement. Mais nous attendons toujours la cotisation de Bordeaux.

* dispositions prises lors de la dernière A..G. : P. GACHE devait faire une lettre ouverte sur les différentes décisions car il y avait des malentendus sur le pourquoi et le comment de certains points (augmentation de la cotisation, embauche d'un salarié A..F.I.L.S.) . Il est nécessaire d'expliquer afin d'endiguer un mécontentement grandissant. Ce courrier, une fois écrit, sera transmis aux Délégués Régionaux afin qu'ils informent leurs membres et paraîtra dans le journal.

* Salarié : Suite à une discussion avec N. BATON, N. RABIA, secrétaire à S.E.R.A.C. serait, a priori, d'accord pour nous consacrer quelques heures. Malgré les liens que nous avons avec S.E.R.A.C. , cette solution pourrait poser un problème du fait que certaines informations « politiques » lui passeraient entre les mains.

3. S.E.R.A.C :

* Ci-joint le courrier de D. ETIENNE nous proposant une réunion, voire plusieurs, sur divers thèmes. Cela concerne beaucoup plus FORMAFILS (formation) et A.F.I.L.S. (examen...) puisque le C.A. est prépondérant.

P. GACHE, au nom de FORMAFILS, se charge de prendre contact avec D. ETIENNE pour fixer un rendez-vous. Celui-ci précise qu'entre temps, il est important que nous puissions réfléchir ensemble sur le contenu de la formation.

* Pour l'organisation du dernier examen, N. BATON est surprise que FORMAFILS ne soit pas intervenu en amont, ce qui aurait pu éviter les problèmes que l'on sait. P. GACHE souligne que des conseils sont donnés de façon régulière, mais que S.E.R.A.C est tenu de respecter des critères financiers (quota d'élèves à respecter pour survivre ; résultat : non-homologation). Hélas, FORMAFILS ne peut en faire plus.

4. FNSF :

* Comme convenu, P. GACHE s'est retiré de la FNSF.

* Une commission de « coordination » va se mettre en place. L'AFILS, en tant que personne morale, pourra s'investir plus facilement dans ce groupe de travail.

* La FNSF est en relation avec Mme GILLOT. Celle-ci souhaite faire reconnaître la LSF comme langue académique et non comme langue communautaire (comme le voudrait la FNSF).

Pointe jointe : charte des droits du citoyen sourd (première version).

* La FNSF, qui a pour devise la transparence, la citoyenneté, la représentation et l'implication, ouvre toutes ses réunions aux associations affiliées ou non. Un de leur nombreux projets est de régionaliser la FNSF.

* Bien qu'il semble gérer correctement leurs problèmes financiers, se pose tout de même le problème des vacances d'interprètes dont ils ont besoin mais qu'ils ne peuvent pas payer (actuellement 4 des 5 vacances gratuites sont épuisées).

* Actions programmées :
* Le congrès de LOUHANS : il faut un représentant A.F.I.L.S. ;
* Vidéo : Charte finalisée et statuts ;
* A.G. Extraordinaire fin février 1999 ;
* Chaîne câblée (démarrerait au premier trimestre 99) ;
* Commission scientifique.

5. AUDIT DE MR PITI FERANDI :

Suite au rapport de Mme GILLOT, Mr PITI FERANDI mène une enquête sur le métier d'interprète. On peut déterminer des aspects négatifs ainsi que des aspects positifs :

aspects négatifs : - ce monsieur dépend hiérarchiquement de Mme GROCOLAS et de Mr BARTH

- c'est un technicien pur et dur et une fois le rapport fini, il se retire de l'affaire.

- suite au rendez-vous avec F. JEGGLI, il a semblé tiquer sur la validité de la carte professionnelle et nous pense quelque peu corporatistes.

aspects positifs : - il dépend de Mme GILLOT et se montre à la fois très neutre, compétent et ouvert.

- il sait évoluer et se sert des informations glanées (a changé d'avis sur la carte professionnelle).

- il réfléchit sur les termes utilisés (interface, interprète, ...).

- il sait poser des questions pertinentes et précises.

Lors d'une entrevue, P. GACHE lui a fait un exposé complet et remis divers documents : document remis à Mme GILLOT + université Bruxelles + université Toulouse (projet de formation) + historique + définition du métier (B. KREMER) + déontologie + ESIT + FORMAFILS + carte professionnelle + réseaux + salaires.

6. AGEFIPH :

Création d'un « pôle ressources » ; le responsable en est M. CLARK.

La prochaine réunion qui aura lieu le 2 décembre 1998, a pour thème « intermédiaire, soutien » (cela comprend les interprètes, les interfaces, les codeurs ...). A. MOREL proposa que

l'A.F.I.L.S. puisse être présente à cette réunion, même si M. CLARK n'en voit pas vraiment l'utilité. A. MOREL est d'accord pour dégager F. LEGAULT DEMARE ou F. JEGGLI de leurs vacances. A suivre...

7. CARTE PROFESSIONNELLE :

C. GACHE ainsi que F. JEGGLI pensent qu'il serait souhaitable d'envisager une réforme des cartes Professionnelles. L'idée serait de créer, dans un premier temps pour la carte Pro 1, une commission composée de 2 représentants du C.A., un représentant FORMAFILS, 2 représentants F.N.S.F., 1 représentant du Ministère de la Santé et 1 représentant équivalences universitaires. F. JEGGLI veut aboutir à une seule carte Professionnelle.

C. GACHE et N. BATON pensent que nous ne sommes pas encore prêts pour cette évolution. Pièce jointe : « Cartes professionnelles ».

Rappel : normalement, chaque année, la liste des cartes Professionnelles doit être diffusée auprès de tous les utilisateurs interprètes.

Idée de réforme de la formation S.E.R.A.C : au lieu de passer une épreuve de déontologie, un mémoire devrait être demandé aux stagiaires. Il ne faut pas oublier que la formation équivaut à un bac + 4, soit une maîtrise, un mémoire est une des épreuves validant cette dernière.

A faire : * Prendre contact avec les différents représentants potentiels en vue de créer cette nouvelle Commission carte Professionnelle.

8. TRESORERIE :

Ci-joints :

* Suggestion de rapport financier qui pourrait être présenté par les délégués régionaux lors de l'A.G. Donner notre avis à F. MARCHESAN ;

* Etat des Membres au 05/11/98.

PROPOSITION DE DATE POUR L'A.G. : 30/01/99

DATE DU PROCHAIN CA : LE 09/01/99 A 9 h. 30

- LIEU : INJS PARIS

Les Délégués Régionaux sont, comme d'habitude,
les bienvenus !



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

La carte professionnelle.

But:

La carte professionnelle a été créée pour deux raisons essentielles.

1. Formaliser une certaine compétence et donner une reconnaissance professionnelle à de nombreux interprètes qui travaillent depuis des années sans diplôme et qui se sont formés de façon empirique.
2. S'y retrouver parmi les nombreux "diplômes d'interprètes".

Il existe en ce moment plusieurs diplômes sur le marché.

Plusieurs associations donnant des cours de langue des signes ont délivré un "certificat d'interprète"; des associations de parents une carte "d'interface", notre propre association a délivré, en son temps, une "capacité communicationnelle de deuxième degré", des universités des MST (maîtrise de sciences et techniques) et des DPCU IDA (diplôme de premier cycle universitaire d'interprète pour déficient auditif), etc..

Le C.A. avec un groupe "d'experts" (interprètes professionnels, formateurs d'interprètes, professeurs de L.S.F. membres de la Fédération Nationale des Sourds de France et de l'A.L.S.F.) a passé en revue toutes ces formations. Nous avons décidé, comme vous avez pu le lire dans le P.V. publié dans le journal de l'A.F.I.L.S. que si nous reconnaissons une certaine valeur à tous ces diplômes, aucun, sauf celui décerné par S.E.R.A.C. 62 rue de Rome 75017 Paris (recrutement BAC+2; examen élaboré en collaboration avec l'A.F.I.L.S.; diplôme équivalent à BAC+3), ne donnait les garanties de compétence et de réflexion éthique satisfaisante pour la profession. C'est pourquoi nous avons créé cette carte, par ailleurs très désirée par certains usagers, notamment la Fédération Nationale des Sourds de France.

Comment obtenir cette carte.

Il existe deux niveaux à cette carte.

1. La carte professionnelle d'interprète en Langue des signes française (dite de niveau 1)

Conditions d'obtention de la carte professionnelle de premier niveau

La commission carte professionnelle de premier niveau est constituée des membres du Conseil d'administration de l'A.F.I.L.S. auxquels se rajoutent jusqu'à trois experts qui peuvent être éventuellement (et généralement) représentatifs de la Fédération Nationale des Sourds de France. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Les conditions énumérées ci-dessous constituent un cadre auquel nous nous référons mais dans lequel nous disposons d'une relative marge de manoeuvre.

- **Etre cautionné par un interprète professionnel titulaire de la carte**

L'interprète habilité à se porter caution est bien entendu celui qui est en mesure d'évaluer la qualité de travail du candidat, tant sur le point de vue technique et linguistique notamment du français que déontologique.

- **Etre cautionné par un professeur de L.S.F. agréé par la Fédération Nationale des Sourds de France**

Le professeur habilité à se porter caution est bien entendu celui qui est en mesure d'évaluer la qualité de la langue du candidat. Si le professeur qui vous cautionne ne figure pas sur la liste des professeurs agréés ce n'est pas grave puisqu'il siège un représentant de la Fédération Nationale des Sourds de France dans la commission qui peut rajouter éventuellement ce professeur sur la liste provisoire que nous détenons en attendant une liste plus officielle qui nous parviendra peut-être dans quelques années.

- **Détenir un bac+4 ou équivalence professionnelle.**

Selon les critères de la formation continue 10 années d'expérience professionnelle équivalent à un BAC. Selon ces mêmes critères 5 années de pratique d'un métier (l'interprétation) équivalent à une formation. A partir de ces deux éléments nous étudions chaque dossier au cas par cas.

- **Détenir un diplôme d'interprète**

reconnu par l'A.F.I.L.S. ou à défaut passer un examen A.F.I.L.S. Actuellement seul le diplôme S.E.R.A.C. est reconnu par l'A.F.I.L.S. La formation et les épreuves d'examen ont été élaborées en concertation avec l'A.F.I.L.S. Pour les personnes qui n'ont pas suivi cette formation, il leur est possible de passer un examen A.F.I.L.S. Jusqu'à présent cet examen a été organisé en utilisant le dispositif d'examen de S.E.R.A.C. auquel a été ajoutée une épreuve de déontologie. Il n'est pas exclu que, selon les nécessités du moment, un autre dispositif soit mis en place.

- **Etre membre de l'A.F.I.L.S. depuis plus d'un an.**

Ce critère permet d'être assuré que le candidat respecte le code de déontologie promulgué par l'A.F.I.L.S. Celui-ci s'est largement inspiré des interprètes en langues vocales.

La carte professionnelle d'interprète (niveau 1) est attribuée de manière définitive. Cependant dans le cas d'une faute professionnelle grave, elle peut être retirée.

La carte professionnelle premier niveau est une assurance pour les utilisateurs et une reconnaissance professionnelle pour son possesseur.

2 La carte d'interprète de conférence en langue des signes (dite de niveau 2)

Nous avons coutume d'appeler "interprétation de conférence" non seulement la situation de conférence mais aussi une compétence. Ainsi, nous considérons que font partie de l'interprétation de conférence: l'interprétation en Cours d'assises, en cours d'études supérieures, sur les plateaux de télévision, et dans toutes situations où l'interprète n'a pas la possibilité d'interrompre les débats et doit posséder des connaissances solides dans un domaine précis réputé faire partie de l'enseignement supérieur.

Pour l'obtenir il faut:

- **Etre titulaire de la carte niveau 1 depuis plus d'un an**

Il suffit de joindre à votre demande une attestation de votre Responsable Régional ou une copie des reçus qu'il a dû vous remettre en échange de vos cotisations de l'année en cours et de la précédente.

- **Posséder un BAC+4 ou équivalent**

La commission carte pro2 peut estimer une expérience professionnelle équivalente à un niveau BAC+4 en s'inspirant des critères de la formation continue. Ce qui veut dire que nous ne refoulons pas systématiquement les autodidactes

- Apporter une caution officielle de la Fédération Nationale des Sourds de France

Ce qui veut dire qu'il ne s'agit pas de la caution d'un seul professeur de L.S.F. mais bien du C.N. de la Fédération. Les membres d'une association affiliée à la Fédération Nationale des Sourds de France peuvent joindre une lettre à votre demande pour l'appuyer auprès du bureau du Conseil National de la Fédération Nationale des Sourds de France qui ne peut bien sûr connaître tous les interprètes.

- Avoir une expérience longue et certifiée.

Cette carte n'est pas un «permis d'interpréter» comme peut l'être un diplôme, mais une reconnaissance par notre association de la qualité et de l'expérience d'un interprète dans ce domaine. Ce qui veut dire que l'on peut bien évidemment faire de l'interprétation de conférence avec la carte pro1. Et c'est après un temps qui peut être très variable pour chacun, qu'un interprète pourra poser sa candidature pour la carte pro2.

- Etre coopté par les interprètes déjà titulaires de la carte.

Une cooptation n'est pas une caution. Cela veut dire que c'est l'ensemble ou du moins en cas de désaccord la majorité des interprètes possédant la carte pro2, qui donnera son aval au candidat.

De plus et c'est important, la carte pro2 n'est valable que 3 ans. Une simple demande de renouvellement suffit pour la refaire valider 3 années supplémentaires. Mais cela signifie que les premiers qui ont donné cette carte seront 3 ans plus tard en position de la demander à leur tour. Ce qui fait que personne ne prend un pouvoir sur les autres et si pouvoir il y a, il tourne en permanence. Contrairement à ce que certains mal renseignés ont pu croire, il n'y a pas un petit groupe de privilégiés élitistes indéboulonables qui fait barrage à tous les autres.

C'était sans doute le cas, il y a dix ans, mais les "petits jeunes" de l'époque ont trop combattu cette situation pour vouloir la reproduire aujourd'hui.

Nous espérons désormais les choses claires en ce qui concerne cette carte professionnelle.

Corinne Gache et Francis Jeggli sont bien sûr à votre disposition par courrier (enveloppe timbrée pour la réponse) par Minitel ou téléphone pour vous apporter toutes précisions que vous jugerez utiles de solliciter.

A.F.I.L.S.
Carte pro2
Francis Jeggli
254 rue Saint Jacques
75005.

A.F.I.L.S.
Carte pro1
Corinne Gache
254 rue St.Jacques
75005 Paris



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

1998

Liste des titulaires de la carte professionnelle d'interprète de conférence:

1. BACCI Alain
2. BISARO Anne Marie.
3. DECONDE Geneviève
4. DI PIAZZA Pascal
5. DUPIN Bernadette
6. FRANCHY TANGUY Karyn
7. GACHE Corinne
8. GACHE Patrick
9. GRANDIN Christine
10. GUITTENY Pierre
11. GUYOMARC'H Cécile
12. HORRY Jérôme
13. JEGGLI Francis
14. LEGAULT DEMARE Françoise
15. PEUCH Christine
16. QUIPOURT Christine

Paris, le 1 octobre 1998

Cartes professionnelles

Après quatre années de fonctionnement, il me semble nécessaire de faire un bilan de la carte professionnelle d'interprète.

D'abord un bref rappel historique.

L'idée de créer une carte professionnelle nous est venue des sourds. A l'époque Rachid Mimoun était président de l'association des interprètes et membre influant de la Fédération Nationale des Sourds de France. Les seuls diplômes disponibles sur le marché étaient celui de l'université Paris VIII dont l'I.N.J.S. venait de dénoncer la convention et celui de S.E.R.A.C. en lequel les sourds n'avaient pas encore pleinement confiance.

En son temps, l'idée séduisit tout le monde, sourds comme entendants. Mais le projet qu'avait en tête Rachid Mimoun était assez compliqué. Une carte à trois niveaux, A B C dans chacune des langues parlées par l'interprète. Cela aurait donné, d'un coup d'œil, le niveau de l'interprète. Mais cela aurait aussi nécessité un système d'examen impossible à mettre en place. Et les « cartés » auraient été obligés de repasser plusieurs examens avant d'obtenir un A dans les deux ou trois langues qu'ils pratiquent. Ce projet ne fut donc réalisé que deux années plus tard mais sous la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Les côtés positifs.

- Elle est un réel gage de compétence pour ceux qui la possèdent et les clients la reconnaissent à valeur égale d'un diplôme.
- Pour les autodidactes, elle est une reconnaissance de leur compétence professionnelle.
- Les employeurs la considèrent avec sérieux et la demande depuis deux années de plus en plus fréquemment.
- Pour les interprètes elle a déjà servi à quelques uns pour faire valoir leur qualification et la monnayer.

Les points critiquables.

Cette carte est critiquée par les interprètes qui se sentent obligés d'adhérer à l'A.F.I.L.S. pour l'obtenir. Ils ont l'impression qu'on leur force la main, une sorte de enrôlement de force. A ceux là nous pouvons répondre que la carte étant délivrée par une association (et non par un ministère par exemple), nous ne pouvons la donner qu'aux membres.

Les écoles d'interprètes critiquent aussi son existence faisant doublon avec leurs diplômes. A l'E.S.I.T. nous répondrons qu'actuellement pratiquement personne n'a jamais vu un interprète de conférence sorti de l'E.S.I.T. interpréter en conférence publique. Il est donc naturel que les employeurs, les clients n'aient pas encore confiance dans cette formation dont le responsable ne contribue guère à la rendre crédible surtout auprès des sourds dont il nie l'existence culturelle.

A la formation S.E.R.A.C. nous répondrons que si la carte professionnelle de premier niveau correspond en effet au niveau du diplôme S.E.R.A.C. , la carte niveau deux, dite « interprète de conférence » est d'un niveau plus élevé et a donc toute sa raison d'être à l'heure actuelle.

Mais il est des critiques qui viennent de la part de ceux, nombreux, qui sont pour le maintien des cartes. D'abord les interprètes : ils se plaignent de ne pas pouvoir obtenir les cautions qu'on leur demande. Il est vrai que lorsqu'on habite dans une région où il y a peu d'interprètes et d'associations de sourds, il est difficile d'obtenir les cautions nécessaires.

La caution d'un interprète elle-même, devient aussi moins fiable. Prenons le cas désormais fréquent où un jeune interprète travaille au sein d'une équipe. Après deux ou trois années de fonctionnement, comment lui refuser sa caution sans compromettre les relations au sein de l'équipe. Et inversement, comment ne pas demander à l'un de ses collègues sa caution quand il n'y a pas d'autre interprète à moins de 200 km ?

Enfin un autre problème qui me semble celui-là être le plus important : Les clients, qu'ils soient sourds ou entendants, ne font aucune différence entre la carte pro1 et la carte pro2.

Ainsi récemment un employeur reprochait à une interprète pourtant détentrice d'un diplôme S.E.R.A.C. -A.F.I.L.S. et candidate à la carte pro1, de ne pas avoir le niveau suffisant pour traduire des conférences. L'interprétation de conférence faisant partie de son travail, cet employeur pensait que la carte pro1 était suffisante.

D'ailleurs on note qu'on parle toujours de *la* carte professionnelle, comme s'il n'en existait qu'une.

Enfin, à l'occasion d'un audit (octobre 98) du ministère de la santé faisant suite au rapport Gilot, il nous a été posé un certain nombre de questions. Si l'existence même de la carte a été enfin comprise au vu des arguments développés plus haut, un certain corporatisme continue de nous être reproché. Il est en effet une critique que nous devons prendre en compte : les cartes professionnelles sont délivrées à des interprètes par des interprètes. La question qui intriguait le plus la personne qui a fait cet audit n'était pas comment obtenir la carte, mais les critères de refus.

Il est vrai que les commissions sont presque exclusivement composées d'interprètes. La commission carte pro1 a la possibilité (mais ce n'est qu'une possibilité) de faire venir trois experts et la deux, ne compte que des interprètes.

Conclusion.

Il nous paraît nécessaire de prendre en compte ces remarques et d'envisager une réforme des cartes professionnelles. Corinne Gache et moi-même avons déjà commencé ce travail. Soucieux de prendre en compte vos remarques et suggestions, nous vous prions de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

Corinne Gache Responsable <i>carte pro1</i> 254 rue saint Jacques Paris 75005 Minitel : 3614 CHEZ*A.F.I.L.S.	Francis Jeggli Responsable <i>carte pro2</i> 254 rue saint Jacques Paris 75005 Minitel : 3614 CHEZ*A.F.I.L.S.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Commission *Carte professionnelle d'interprète de Conférence*;

Responsable:

Francis JEGGLI

254 rue ST. Jacques 75005 Paris

Destinataires: Responsables
Régionaux
CA A.F.I.L.S.

Procès verbal de la réunion du 6 novembre.

Présents :

Corinne GACHE. Responsable de la commission Carte pro 1

Francis JEGGLI Responsable de la commission carte pro2

Après considération du bilan des quatre premières années de fonctionnement des cartes professionnelles (voir texte annexe), nous proposons au CA les modifications suivantes :

Le bilan ainsi que ce PV, seront envoyé au CA et aux Responsables Régionaux afin que chacun puisse faire des propositions quant aux modifications envisageables.

D'autre part nous préconisons une réflexion autour des éventuelles réformes suivantes :

- **Changer la compositions des commissions.** Une seule commission pour les deux cartes qui se réunirait à des moments différents, avec des objectifs différents mais composée des mêmes personnes. La composition pourrait en être la suivante : 2 représentants du CA, 2 représentants de la Fédération Nationale des Sourds de France, 1 formateur d'interprètes, 1 représentant d'un ministère, 1 spécialiste des équivalences de diplômes de la formation continue, autres...
- Nous envisageons une fusion des deux cartes en une seule, mais il semble qu'il soit encore trop tôt pour cela. Nous proposons donc de **maintenir des deux cartes** encore quelques années.
- L'A.F.I.L.S. devra par son journal et l'action de la nouvelle commission ainsi que par l'intermédiaire de tous ses membres, **faire connaître d'avantage** les cartes professionnelles.
- Caution carte pro1 : faire une **fiche guide pour le « cautionneur » interprète** qu'il n'ait plus qu'à remplir. **Supprimer la caution d'un professeur de L.S.F.** puisque la Fédération Nationale des Sourds de France n'a jamais pu fournir un liste de professeurs agréés. Cette suppression serait compensée par la présence de deux délégués de la Fédération Nationale des Sourds de France au sein de la nouvelle commission.
- Caution carte pro2 : La Fédération Nationale des Sourds de France ne répondant pas à nos courriers ni à ceux des interprètes demandeurs de caution, ne faut-il pas supprimer aussi cette caution et la compenser de la même manière que citée plus haut ?



Origine des interprètes

1998

Quelles types de formation ont suivi les interprètes professionnels qui sont actuellement en activité sur le terrain ?

Parmi les 42 interprètes possédant la *carte professionnelle d'interprète L.S.F. français* (dite de premier niveau)

- 31 ont le diplôme S.E.R.A.C.
- 1 a le diplôme Paris VIII
- 0 le diplôme E.S.I.T.
- 8 sont autodidactes (formations sur le terrain ainsi que différents suivis de stages tels que sages A.F.I.L.S.- Université Lyon 11, A.F.I.L.S., autres)

Parmi les 16 interprètes possédants la *carte professionnelle d'interprète de conférence*, dite de niveau 2 (Précisons que pour obtenir la carte 2 il est nécessaire de posséder la carte 1)

- 8 ont le diplôme S.E.R.A.C.
- 1 le diplôme Paris VIII
- 6 sont autodidactes
- 0 diplôme E.S.I.T.

L'absence totale d'interprète possédant le diplôme E.S.I.T. bien que surprenante, s'explique par le petit nombre de diplômés (moins de 8 depuis 4 ans) et par le fait que très peu d'entre eux se retrouvent sur le marché (3 à notre connaissance). Les autres semblent s'être évaporés dans la nature surtout dans l'enseignement. Nos informations à ce sujet ne sont que partielles, mieux vaut se renseigner auprès de l'E.S.I.T. qui éventuellement apportera un rectificatif à ces chiffres si besoin est.

Le nombre extrêmement faible de diplômés de Paris VIII s'explique par le fait que seulement 4 interprètes ont obtenu le diplôme en 1986. La formation a ensuite été fermée prématurément. Sur les 4 diplômés, 2 n'ont jamais exercé, une après quelques années d'interprétation scolaire est devenue enseignante.

La formation S.E.R.A.C. n'a jamais prétendu être une formation d'interprète de conférence. En fait seulement un petit nombre de diplômés sont capables dès l'obtention du diplôme d'interpréter en conférence. Ceci explique pourquoi les diplômés S.E.R.A.C. ne sont pas automatiquement dans la liste conférence. Quant aux autodidactes, s'ils sont si nombreux, cela peut s'expliquer par le fait qu'ils figurent parmi les plus anciens dans la profession (entre 8 et 18 ans d'expérience) et que ceux qui ont réussi à se former et se maintenir sur le terrain, avaient déjà au départ une grande motivation et un très bon niveau.



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

QUELQUES NOUVELLES DE LA REGION RHONE ALPES

Vous l'avez peut-être constaté, non ! pas du tout ? ! ça ne fait rien ! Il y a quelques temps que le journal de l'AFILS ne vous a pas donné de nouvelles de notre région. N'y voyez pas une absence totale d'activité, un relâchement des troupes, que nenni ! Il y a simplement que le thème récurant de nos réunions 98, après avoir été en 97 celui de la carte professionnelle, avec des débats houleux sur les modalités de passage, dont vous aviez peut-être eu écho, bref ! le thème de l'année 98 qui nous préoccupe est cette fois celui de la formation et comme pour la carte pro, nous avons bien du mal à nous en dégager et à en parler de façon précise et bénéfique. Il nous a paru donc préférable de vous épargner les détails de nos dernières réunions, les PV étant proches de l'incompréhensible hors contexte, pour mieux vous résumer l'affaire ainsi ...

Petits chanceux, nous avons reçu une subvention du Conseil Régional (Rhône Alpes) pour subvenir aux besoins en formation des interprètes de la région (AFILS ou non d'ailleurs). Fort de cela, nous avons pris notre catalogue « Formation Continue pour Interprètes » et coché le stage de notre choix, comme il est coutume de faire dans de nombreuses professions ... Non ! nous n'avons pas fait cela ! Bien sûr, il n'existe pas de stages prêts à emporter pour interprètes. On ne peut choisir, mais on peut tout inventer, tout imaginer ! Certes, mais en pratique, loin d'être évident ! Il nous a fallu réfléchir à nos besoins, organiser nos souhaits, les souhaits de 16 personnes (dont 14 AFILS) et monter un projet viable. Notre plan de formation en est aujourd'hui à ce stade :

Premier projet : la reprise de la formation de l'Université Lyon 2 de 1994, soit 4 modules d'une semaine de 30 H, proposant un perfectionnement en interprétariat en langue des signes, niveau I. Le contenu de la formation est strictement le même qu'en 94, une approche de la langue française à travers des cours de linguistique, de sémiologie, enseignement de la communication verbale et non verbale : approche linguistique, psychologique et cognitive et bien sûr techniques de traduction et d'interprétariat, analyse de



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

la pratique professionnelle. Cette dernière partie sera assurée par la commission formation de l'AFILS. Cette formation n'est ouverte qu'aux interprètes professionnelles, c'est-à-dire aux personnes dont la mention « interprète » figure sur leur fiche de paie et qui n'ont pas encore suivi ce premier niveau.

Deuxième projet : Il est envisagé pour 1999 ou 2000, la suite du stage niveau I de l'Université Lyon 2, (1994 et 1998/99). Cette formation Lyon 2 « niveau II » pourrait déboucher sur un DU (Diplôme Universitaire Maison). Ce projet reste à étudier..

Troisième projet : le « collectif des interprètes de la région Rhône Alpes » AFILS et non, a préparé un projet de stage pour 99, soumis à la commission FORMAFILS, le soucis étant de satisfaire les 16 candidats par une unique formation. Il est demandé deux sessions d'un même stage d'une semaine, soit environ deux fois 9 stagiaires. Le contenu serait le suivant :

- Préparation de textes dans l'urgence (lecture rapide)
- Travail sur la mémoire à court et à long terme.
- Linguistique de la LSF.
- Mise en place d'une supervision, avec échanges d'expériences en la matière.
- Analyse de la pratique à partir de cas d'espèce.
- LS internationale (interprétation pour les unes, décryptage pour les autres selon niveau).

Françoise, responsable régionale,

Septembre 98

PS : Si vous avez des idées ou des commentaires sur le thème de la formation, n'hésitez pas à nous les communiquer. Merci.



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Réunion AFILS OUEST du 03/10/98

Membres présents : M-H. PAVARD, V. SAVARY, A-C. LEGRIS, B. MALINGE, D. CHARRIER.

Membres excusés : M-J. LEGESNE, B. GAUTIER, L. PAPELOREY, Y. BEDIN, P. DI PIAZZA, M. PORCHER, G. DECONDE, M. TIGER.

Cette réunion s'est déroulée au Centre Charlotte Blouin à Angers de 10h à 12h puis au domicile de B. MALINGE jusqu'à 15h30 (et non au CCB comme initialement prévu). Un courrier de remerciements sera envoyé au CCB pour leur mise à disposition d'une salle de réunion.

1) Approbation du C.R. du 13/06/98

Aucune remarque ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Retour du C.A. du 19/09/98

- L'organisation de l'AFILS

Plusieurs points ont été abordés dont :

- Une discussion s'est engagée autour de la diffusion du Journal à des personnes non-membres de l'AFILS telles que EFSLI ou toute personne s'intéressant à notre métier. David et C. GACHE se renseignent sur la législation en vigueur pour les journaux associatifs ;
- L'œil et la Main a interviewé P. GACHE pour l'émission sur M. AUBRY. Toutefois, cette interview a été coupée au montage. L'AFILS a reçu un courrier d'excuse et l'intégrale de l'émission.
- Le problème d'effacement de message sur la Bal AFILS et AFILSGO.

- Formafils

Plusieurs points ont été abordés dont :

- L'organisation d'un stage de perfectionnement courant 1999 en Région Rhône-Alpes pour les interprètes de cette région sur des besoins locaux. Ce stage durera 1 semaine et sera proposé à 2 périodes différentes. Selon les places disponibles, ce stage sera ouvert à des interprètes n'exerçant pas dans cette région. La Région Rhône-Alpes se charge de la diffusion et des inscriptions à ce stage ;

... / ...

- La formation d'interprète en Belgique qui vient de débiter.
- L'organisation d'une formation à l'Université Lyon 2 de même type que celle d'il y a 3 ou 4 ans. A noter que cette fois-ci l'AFILS ne se charge que de mettre à disposition les formateurs interprètes. A charge pour l'Université de prendre en charge les formateurs sourds.
- Le projet à long terme sur Lyon 2 d'un diplôme universitaire d'interprète en LSF. Il s'agirait d'un diplôme "maison".

- EFSLI

Les prochaines rencontres de l'EFSLI se tiendront du 20 au 22/11/98 à Stockholm (Suède). L'AFILS décide de donner délégation à une interprète suisse romande pour être le porte-parole de notre association. En effet, les échanges au niveau européen se faisant en anglais et que notre représentant jusqu'à lors ne maîtrisant peu cette langue dans ces situations d'échanges, il n'a pu être possible de trouver une personne acceptant d'assurer la traduction anglais / français.

D'autre part, maintenant tous les frais des représentants des associations d'interprètes doivent être pris en charge par celles-ci. Vu le budget de l'AFILS, cela n'aurait pu être envisageable pour cette année.

- Site WEB

Un projet de création de site Internet pour notre association est en train de se mener (réflexion). Les personnes concernées sont A. BACCI et S. SCHWARTZ.

- Conférences 1999

L'AFILS vient d'être contactée pour assurer 2 services d'interprétariat de "prestige" pour 1999 :

- Du 12 au 16 mai 1999 "Festival international" organisé par l'association Etienne de Fay (Orléans) sur le thème "Histoire des Sourds", Hier et Demain." G. DECONDE se charge de la coordination de cette action.
- Du 11 au 13 novembre 1999 pour les 20 ans de l'A.L.S.F. F. LEGAULT DEMARE se charge de la coordination de cette action.

Il faut préciser, que dans la mesure du possible, pour les conférences seront associés des interprètes Carte Pro 2 et des interprètes postulants à la Carte Pro 2.

3) Infos du R.R.

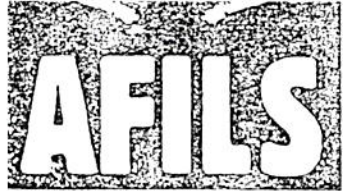
- Trombinoscope

Plusieurs propositions de trombinoscope en N & B ont été présentées.

B. MALINGE se charge de revoir celui-ci et de le faire parvenir à David avant le 23/10/98 pour diffusion dans le Grand Ouest Info (problème de format par rapport à la taille des photos).

- Grand Ouest Info

Après le numéro 0 proposé à l'initiative de David, l'ensemble des membres présents trouvent ce moyen de liaison intéressant et souhaitent qu'il se poursuive. Néanmoins, une 2^{ème} lecture avant diffusion paraît nécessaire. En effet, des informations à ne pas diffuser pourrait échapper à la vigilance de David. Après



discussion, M-Hélène est d'accord pour effectuer ce travail de relecture. Prochaine parution d'ici la mi-novembre 1998.

- Echo-Magazine

Suite à la publication d'un article dans ce journal, David a fait parvenir un courrier qui a été partiellement reproduit dans le numéro.653 (Juillet-Août 1998) sous l'intitulé "Abus de langage".

- Journal Des Sourds

Suite à l'envoi d'un questionnaire aux 3 interprètes rennais et de divers courriers échangés entre 2 de ces interprètes et le JDS, une rencontre a eu lieu afin de dissiper certains malentendus et donner quelques explications générales sur le métier d'interprète. David leur a fait parvenir un courrier leur proposant de les rencontrer afin d'échanger sur les actions régionales.

- ACCES

Suite à la proposition faite à David de représenter l'AFILS au sein du Conseil d'Administration d'ACCES et après accord de l'AFILS, sa candidature s'est vu rejetée par ACCES pour le motif "qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêt entre sa position de représentant de l'AFILS et celle de salarié d'ACCES". un courrier sera adressé par P. GACHE à ACCES pour discuter de cette représentation. Les membres conseillent à David de ne pas être représentant de l'AFILS pour éviter toute confusion éventuelle pouvant survenir si cette situation se produisait.

Cependant, la participation de David au sein du Comité d'Adaptation Pédagogique (projet formation continue) n'est en rien remise en cause. David intervient dans ce Comité en tant qu'interprète et implicitement en tant que R.R.

4) Tour des secteurs géographiques

- Quimper

Aucune nouvelle depuis le courrier reçu de Faciles au mois de juin dernier.

- Rennes

Là aussi pas de nouvelles du GILS si ce n'est le départ de David de ce service au mois de juillet dernier.

- Poitiers

Le CILS intervient sur une formation universitaire à Tours (cf C.R. réunion régionale du 04/04/98 § questions diverses) ;

Yannick est parti en Région Rhône-Alpes rejoindre son épouse.

... / ...

- Angers

Rien de nouveau hormis la préparation au concours de l'ESIT d'une éducatrice du CCB.

- Nantes

Le CSCS 44 propose depuis peu des prix pour des prestations d'interprètes à savoir pour une heure d'interprétation en entreprise, administration, 250 F, 180 F pour les individuels et 130 F pour les personnes sourdes adhérents au CSCS.

La mission exploratoire commencée au mois de janvier dernier et devant se terminer au mois de juin 98 se poursuit jusqu'à juin 1999 ;

A la Roche-sur-Yon, les 3 associations de sourds viennent de se regrouper en une seule.

5) Réflexion sur le découpage géographique régional

Depuis la prise de fonction de David au poste de RR, celui-ci propose de décomposer la Région Ouest (de Nogent-le-Rotrou à Tours et Poitiers en passant par Angers, Nantes Rennes et Quimper) selon le découpage administratif à savoir Bretagne et Pays de Loire.

Cette recomposition n'a jamais fait l'objet de réelle discussion au niveau régional même si l'idée en a été plusieurs fois mentionnée notamment en présence des membres régionaux concernés (Poitiers, Tours et Nogent) lors de notre réunion régionale du 04/04/98.

L'argument principal de David est qu'il ne souhaite pas continuer à assumer une responsabilité pour des secteurs géographiques où il ne mène aucune action (rencontre avec des associations de sourds...). De plus, depuis janvier dernier, il pourrait y avoir un regroupement au sein d'une nouvelle délégation régionale recouvrant les secteurs de Poitiers, Tours, Nogent-le-Rotrou et la région Centre par l'arrivée de nouveaux interprètes.

Cependant si cette option devait être retenue, la région pourrait accueillir ces membres dans le cas où il n'y aurait pas de nouvelle création régionale AFILS "Centre, Poitou-Charentes". Les membres présents sont favorables à ce redécoupage régional.

Toutefois, la décision finale sera prise lors de la prochaine réunion régionale du 12 décembre prochain afin de prendre en compte l'avis des membres de ces secteurs géographiques. Il leur est vivement conseillé de faire connaître cet avis soit en venant à la prochaine réunion soit en faisant parvenir à la région leur avis (individuel ou collectif).

6) Réflexion sur le document "l'AFILS en question" du 25/01/98

Suite au texte envoyé avec le C.R. de l'Assemblée Générale intitulé "l'AFILS en question", ce dernier aurait dû notamment être discuté en régions durant l'année. Or, cette consultation n'a pu se faire puisque toutes les énergies se sont tournées en direction du rapport Gillot (rencontre, remise d'un dossier). Celle-ci devrait avoir lieu normalement en 1999.

Néanmoins, à la lecture de ce document on peut y relever les propositions de redistribution d'1/3 aux régions et non plus 2/3 comme actuellement ainsi que l'embauche



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

d'un permanent pour répondre au mieux à tout type de demande (téléphonique, courrier, gestion de dossier, coordination entre les membres...).

Afin de prendre les devants de cette consultation, une discussion s'est engagée sur la professionnalisation de notre association. **Il en ait ressorti le texte suivant qui sera transmis au C.A. après accord de tous les membres régionaux. Comme pour le § 5 cet accord sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.**

"Voici quelques réflexions menées au sein de la Région Ouest concernant les débats du 25/01/98 :

S'il est indéniable pour tous que notre association doit s'engager dans une nouvelle voie en terme de promotion et de défense de notre métier et que le document proposé reçoit l'assentiment de tous, nous pensons que tout cela est peut-être un peu trop tôt.

En effet, nous estimons que l'AFILS n'est pas assez structuré, "costaud", pour assurer ce passage sans difficulté. Quelle est à l'heure actuelle de la reconnaissance de notre profession, celui d'interprète Français/LSF ? de notre formation ? du diplôme SERAC (car nous avons pour la plupart suivi cette formation et obtenu ce diplôme) ? de la LSF ? Ces questions nous apparaissent comme fondamentales.

D'autre part, concernant plus spécifiquement le poste de permanent, nous pensons que proposer ne serait-ce qu'une journée par semaine par exemple nous semble relever de la gageure tant l'ampleur de la tâche de travail demandée est énorme. Les collègues qui répondent au courrier du National ou qui sont sollicités sur des demandes d'informations sur notre métier ou en charge de dossiers au niveau national peuvent en témoigner. Il nous semble, donc, illusoire de pouvoir prendre une personne pour assurer l'ensemble des tâches décrites dans le document. De plus comme pré-requis à ce poste, il nous semble essentiel que cette personne connaissent le monde des interprètes et le monde de la surdité.

Par ailleurs, qui dit embauche d'un permanent sous-entend financement de ce poste. Il serait souhaitable de trouver d'autres fonds pour financer ce poste de permanent que de toucher au reversement au National (contrat CES...). En tout cas la Région Ouest opposera son veto en ce qui concerne une redistribution du montant des cotisations au niveau régional. Ceci risquerait encore de provoquer un écart plus grand entre les "grandes régions" (en terme de nombre de membres) et les autres en terme de financement d'action régionale (formation...).

Ce ne sont là que quelques réflexions en date d'aujourd'hui susceptibles d'évoluer selon les circonstances. Il est vrai que ces quelques lignes font suite à une proposition de réflexion (document "l'AFILS en question"). Nous espérons que celles-ci vous fassent réagir et que vous nous fassiez part de vos avancées dans vos réflexions sur ce sujet par le biais d'article dans le Journal à défaut de pouvoir tous se réunir pour en discuter de visu.

Les membres de la Région Ouest"

7) Questions diverses

Plusieurs informations publiées dans IDDA-INFOS (colloque, accueil, recherche d'interprète...) du mois de septembre 98 ont été envoyées pour diffusion dans le Journal.

Vers la fin de la réunion, s'est établi un échange de différents signes (Ouest-France, DDTE...):

Certains d'entre nous souhaitent, si possible, avoir un temps spécifique de travail (sur document, échange de signes) comme cela se faisait antérieurement.

8) Prochaine réunion

Vu qu'aucune date de disponibilité ou d'indisponibilité des membres non-présents ne nous a été rapportée, la prochaine et dernière réunion régionale pour 1998 aura lieu le **samedi 12/12/98 à l'Institut de La Persagotière de Nantes de 14h à 18h (maximum).**

Nous devrions nous retrouver, ensuite chez l'une ou l'autre des interprètes nantaises pour dîner ensemble pour ceux qui le souhaitent. M-Hélène se charge de prendre contact avec le directeur de l'Institut pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de réunion. En cas de réponse positive, David enverra un courrier pour officialiser cette demande.

Comme de coutume, si vous ne pouvez assister à cette réunion, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre une petite bafouille sur ce qui se passe au niveau de votre secteur géographique ainsi que vos dates de disponibilités ou d'indisponibilités pour une réunion en janvier-février 1999. Cette dernière devrait se tenir 1 semaine après la tenue de l'A.G.

L'ordre du jour sera le suivant (si aucun point n'est proposé):

- 1) Approbation du C.R. de la réunion du 03/10/98 ;
- 2) Suite de la réflexion sur le découpage géographique de la Région ;
- 3) Suite de la réflexion sur "l'AFILS en question" ;
- 4) Présentation du rapport d'activité et financier de l'année 98 et des perspectives pour 99 ;
- 5) Questions diverses.

David



Premiers Pas...

EDITO

Vous avez entre les mains le second numéro du Grand Ouest Info.

Au vu des différentes réactions recueillies, il apparaît que ce journal répond en partie à vos attentes en terme d'informations sur le métier d'interprète Français / Langue des Signes Française.

Tant mieux car c'est bien là l'objectif premier de ce bulletin. Cependant, celui-ci n'a pas pour autant vocation d'être une copie du Journal de l'AFILS déjà existant que reçoivent tous les membres de l'association, et dans lequel sont regroupés, notamment, des articles de réflexion sur notre métier.

Comme vous pourrez le constater, ce numéro 1 reste fidèle au précédent en regroupant des informations pratiques sur notre profession.

Bonne lecture à tous et toutes. D.C.

Vie associative

Au niveau national, la principale information concerne la remise d'un dossier "Interprète en Langue des Signes" auprès de Mme GILLOT-députée du Val d'Oise- au mois de septembre. Ce document de 18 pages a l'avantage de recenser les informations essentielles concernant notre association.

Au niveau local, les rencontres avec certains responsables de diverses structures se poursuivent lors de premières rencontres ou de manifestations particulières (conférence...). Les personnes rencontrées ont émis la satisfaction de pouvoir mettre un visage sur un nom en ce qui concerne l'AFILS régional. Beaucoup vont donc être satisfaites de pouvoir enfin avoir toutes les coordonnées des interprètes de notre région par le biais d'un trombinoscope(cf page 3).

Service d'interprètes

L'institut de La Persagotière de Nantes poursuit sa "mission exploratoire" jusqu'en juin 1999 en matière de service d'interprète. A suivre...

Le Centre Socio-Culturel des Sourds à Rennes vient d'embaucher un interprète à mi-temps pour son service d'accompagnement social géré par une personne sourde.

L'association des Sourds de St-Brieuc et des Côtes d'Armor vient, elle aussi, d'embaucher un interprète à 1/4 temps pour leurs besoins internes.

Dans le cadre de ces actions, ACCES (Centre de ressources pour l'insertion professionnelle des Sourds) situé à Betton (35) propose des prestations d'interprétariat lors d'accompagnement aux organismes de placement, d'entreprise, de formation professionnelle, principalement en Région Bretagne.

Nouvelles coordonnées

Les dernières mises à jour sont notées avec le trombinoscope (cf page 3).

Maladie professionnelle

Malheureusement, nous ne pouvons vous communiquer, à l'heure actuelle, les résultats complets de l'étude menée auprès des interprètes membres de l'A.F.I.L.S.

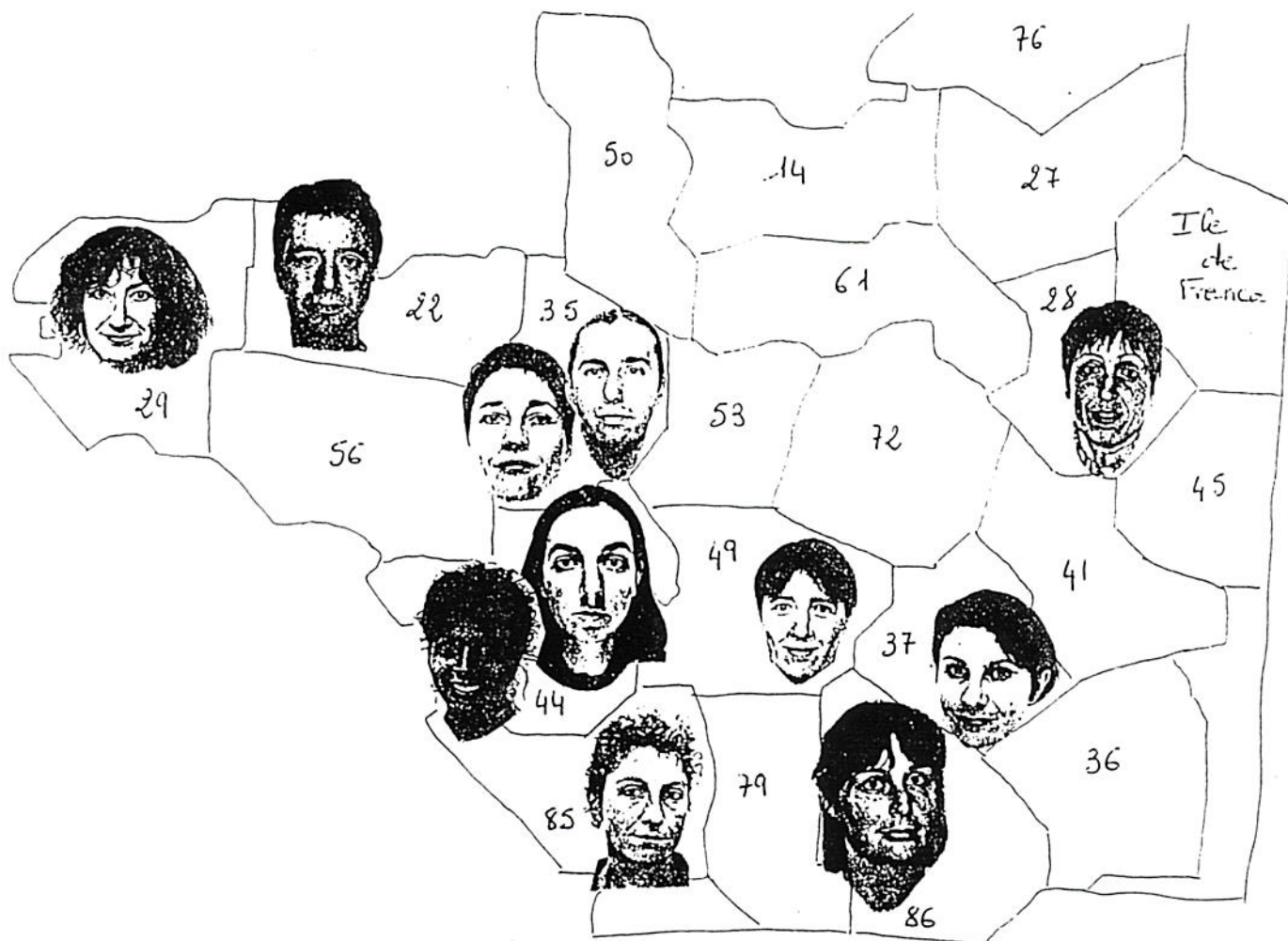
Toutefois, l'émission "L'Oeil et la Main" (tous les samedis de 8h à 8h30) du samedi 24/10/98 a diffusé un reportage sur le thème des interprètes et notamment sur les maladies occasionnées par l'exercice de notre profession. Pour plus d'information, contacter Point du jour Production "l'Oeil et la Main" 38 rue Croix des petits champs 75001 Paris tél. : 01.47.03.40.00 fax : 01.47.03.39.48.

Comme indiqué dans notre précédent numéro, nous communiquerons plus d'informations dans des numéros ultérieurs dès réception des conclusions définitives de cette enquête.

Dans cette édition...

Edito	1
Vie associative	1
Service d'interprètes	1
Nouvelles coordonnées	1
Offres d'emploi	1
Maladie professionnelle	1
Trombinoscope	2
Examen SERAC	3
Examen AFILS	3
Convention collective	3
Formations	3
Interprétariat "de Prestige" ...	4
Agenda	4
Adresses	4

Trombinoscope



Nous avons fait figurer les interprètes principalement selon leur lieu d'habitation et non par rapport à leur lieu d'exercice (ex. : P. DI PIAZZA exerce également en Ile-et-Vilaine; V. SAVARY exerce aussi en Loire-Atlantique).

D'autre part, n'apparaissent sur ce trombinoscope que les interprètes professionnels membres de l'AFILS Ouest pour 1998. **Nous regroupons sous le terme de professionnel toute personne ayant au minimum suivi une formation d'interprète SERAC ou ESIT et/ou reconnue par notre association par le biais d'une Carte Professionnelle (= reconnaissance d'une compétence professionnelle, de la qualité, de l'expérience d'un interprète et non un "permis d'interpréter").**

Voici, donc, les coordonnées de chacun des interprètes ou des structures (nom en italique) dont ils dépendent selon les départements :

* Dépt. 29 > Michèle PORCHER, *Faciles*, 53 impasse de l'Odet, 29000 Quimper - Tél. / Fax : 02.98.52.23.28.

* Dépt. 22 > voir Dépt. 35.

* Dépt. 35 > David CHARRIER, Cornillé, 35140 St-Jean / Couesnon - Tél. / Mntl : 02.99.39.17.74.

> Pascal DI PIAZZA, *G.I.L.S.*, 15 bis rue La Fontaine, 35700 Rennes - Tél. : 06.86.70.30.75. Fax : 02.96.79.19.21.

> Anne-Christine LEGRIS, 2 square de Carélie, 35000 Rennes.

* Dépt. 44 (g. à d.)

> Magali TIGER, 19 rue de Nantes, 44880 Sautron - Tél. / Fax / Mntl : 02.51.78.67.01.

> Marie-Hélène PAVARD, *Institut de La Persagotière*, 30 rue du Frère Louis 44200 Nantes - Tél. : 02.40.75.03.28. Fax : 02.51.70.15.44.

* Dépt. 85 > Véronique SAVARY, La Voirie 58170 Saligny - Tél. / Fax : 02.51.41.00.33.

* Dépt. 49 > Elisabeth MALINGE, 6 rue des 2 Haies 49100 Angers - Tél. 02.41.88.93.26.

* Dépt. 86 > Geneviève DECONDE, *C.I.L.S.* Foyer Adultes S.A., Larnay, 86580 BIARD - Tél. / Mntl : 05.49.52.19.69. Fax : 05.49.53.62.05. N.B. : une seconde interprète professionnelle exerce au sein de ce service mais n'est pas adhérente de notre association.

* Dépt. 37 > Lise PAPELOREY, 5 rue Jean Moulin, 37540 St-Cyr / Loire - Tél. : 02.47.54.57.79.

* Dépt. 28 > Marie-Jo LEGESNE, *Institut A. Beulé*, 1 bis rue Mauté-Lelasseux, 28400 Nogent-le-Rotrou, Tél. / Mntl : 02.37.53.52.77.

Examen SERAC

Cette année malheureusement n'a pas eu les résultats escomptés en ce qui concerne la réussite des 18 candidats sortant de formation ou se représentant à l'examen.

En effet, seuls 5 candidats ont passé avec succès les différentes épreuves d'examen (interprétation vers le Français; vers la LSF; situation d'interprétation).

Une partie de l'ensemble de ces candidats -soit 9 personnes- pourront se re-présenter à l'examen l'année prochaine en vue d'obtenir ce diplôme.

Par contre concernant les 4 interprètes qui se présentaient pour la seconde fois, ceux-ci ne peuvent plus prétendre à un 3ème passage devant le jury d'examen. La seule possibilité pour eux consiste à demander à être reconnu par le biais d'une Carte Professionnelle délivrée par l'AFILS.

Examen AFILS

Trois candidats ont postulé, cette année, à cet examen. Tous les trois ont été reçus.

Cet examen s'adresse soit à des interprètes ayant par deux fois échoué

à l'examen SERAC soit à des interprètes n'ayant pas de formation initiale d'interprète et souhaitant obtenir une reconnaissance de la qualité de leurs prestations et de leur compétence professionnelle.

Il se décompose en 1 épreuve de déontologie et des épreuves d'interprétations (vers le Français; vers la LSF...).

En aucun cas, il n'est délivré de diplôme d'interprète mais une reconnaissance de notre association par le biais de la Carte Professionnelle de Niveau 1 (interprète de liaison).

Convention collective

Dans le premier numéro de ce bulletin, nous vous faisons part de la tenue d'une réunion mi-juillet pour échanger sur la partie relative aux interprètes dans la C.C. gérant les établissements accueillant des jeunes sourds.

A cause d'un ordre du jour bien rempli, ce thème n'a pu être débattu lors de cette commission. A suivre...

Offres d'emploi

Pour pouvoir couvrir ces besoins, l'institut de jeunes sourds Paul Cézanne à Fougères (35) recherche un interprète pour des interprétations en milieu scolaire. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Marc FROGER (responsable pédagogique) au 02.99.94.86.86. Un mi-temps pourrait être proposé dès le mois de janvier 1999.

Formations

SERAC vient de proposer sur 3 jours une session de formation continue intitulée "Aspects Psychologiques - Aspects Psychiatriques" les 27-28 et 29/10/98. Cette structure propose

régulièrement des sessions de formation continue. Renseignements au 01.42.93.03.89.

La Région Rhône-Alpes organisera, courant 1999, un stage de perfectionnement sur des besoins repérés au niveau local. Cette formation pourra être ouverte à des interprètes extérieurs à cette Région. Cette dernière se chargera de la diffusion du calendrier et programme ainsi que des inscriptions.

Une reprise de formation telle qu'elle a été élaborée voilà 3-4 ans en partenariat avec l'Université Lyon 2 va se mettre en place d'ici quelques temps. Cette formation s'adresse à des interprètes régionaux en exercice sans aucune formation.

Suite à l'information publiée dans le numéro 0 concernant la mise en place d'une formation d'interprète pour nos voisins belges, celle-ci vient de débiter.

Pour information, sachez que toutes ces actions (hormis SERAC) ont été élaborées avec l'appui de la commission Formafils joignable sur le 3614 CHEZ*FORMAFILS.

Interprétariat "de Prestige"

l'AFILS vient d'être sollicitée à deux reprises pour l'organisation de 2 services d'interprète, en 1999, pour des manifestations d'envergure internationale. Il s'agit :

* "Festival international" organisé par l'association Etienne DE FAY (Orléans) sur le thème "Histoire des Sourds : Hier et Demain" du 12 au 16 mai 1999;

* des 20 ans de l'Académie de la Langue des Signes Française (Paris) du 11 au 13 novembre 1999.

G. DECONDE et F. LEGAULT DEMARE, respectivement coordinatrices pour ces actions ont été désignées pour assurer l'organisation de ces services d'interprètes.

Agenda

* Samedi 07/11/98 :
C.A. AFILS National (Paris).

* Samedi 14/11/98 :
- Conférence "Bilinguisme et interprétation" (Fribourg - Suisse) organisée par le Groupe romand des professionnels de la surdité et présentée par Mme F. RICKLI (interprète) et l'Association Romande des Interprètes en Langue des Signes. Contact : tél. / Fax 26/475.20.09.

- Hommage à René DUNAN (Nantes) toute la journée. Contact : 02.40.49.51.04. Fax : 02.40.49.53.16.

* Samedi 12/12/98 :
Réunion régionale AFILS Ouest (Nantes) de 14h à 18h.

* Semaine du 14 au 19/12/98 :
Portes ouvertes du CSCS 35 - 23 avenue de Guyenne - Rennes. Tél : 02.99.59.43.83. Fax : 02.99.59.44.08.

N'hésitez pas à nous transmettre toute information sur des événements dont vous avez connaissance parlant du métier d'interprète ou avec présence d'interprète (conférence, exposition...).

Adresses

A.F.I.L.S. National
254, rue Saint-Jacques - 75005
Paris. 3614 CHEZ*AFILS

A.F.I.L.S. Ouest
David CHARRIER - Cornillé -
35140 Saint-Jean-sur-Couesnon. Tél.
& mntl : 02.99.39.17.74. - 3614
CHEZ*AFILSGO.

Prochain numéro vers fin janvier, mi-février 1999.

David CHARRIER

A tous et toutes, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



Ont participé à la conception de ce numéro :

- David CHARRIER;
- Babeth MALINGE;
- Marie-Hélène PAVARD.

REUNION DU 20 OCTOBRE 1998 " AFILS PARIS "

Etaient présents : Béatrice Blondeau, Bénédicte Veillet, Carole Gutman, Christine Quipourt, Françoise Legault-Demare, Véronique Geffroy, Francis Jeggli, Elisabeth Hamzalian (ex-Evrard), Séverine Courtel, stagiaires SERAC : Florence Hamaid, Anne Lambolez, Chrystel Coquet, Fabien Lafon, Jean-Luc (désolée pour le nom de famille !)

Vous pouvez remarquer que le nom des " excusés " n'est pas mentionné; Partant du principe universel que les absents ont toujours torts, il ne paraît pas très pertinent de coucher (sur le papier !) les patronymes des membres AFILS n'ayant pu se déplacer ce jour.

EXAMEN SERAC

Interventions de Françoise Legault-Demare, Christine Quipourt et Francis Jeggli.

Après moult péripéties, l'examen pour le diplôme d'interprètes s'est bien déroulé le surlendemain de la réunion (22 et 23 Octobre) et ce malgré le nombre très élevé de candidats (21). Le SERAC a effectivement accepté de faire appel à deux interprètes supplémentaires afin d'alléger un peu le lourd travail du jury.

Une rencontre entre le SERAC et l'AFILS est envisagé afin de négocier les conditions de l'examen. Si, il y a quelques années, une dizaine de candidats se présentaient à l'examen, ils sont une vingtaine depuis 2 ans.

Les conditions n'ayant pas suivi cette évolution (toujours 2 jours d'épreuves), il paraît très difficile de faire passer l'examen dans un contexte favorable.

Si la revendication du SERAC est la reconnaissance du diplôme et de la profession, un minimum de cohérence s'impose, à savoir la passation des épreuves dans des conditions dignes d'être reconnues, tant pour membres du jury que pour les candidats.

AFILS (DIVERS) - INFOS PAR FRANCIS JEGGLI

Francis nous informe que les critères de l'obtention de la carte professionnelle 1 et 2 vont être rediscuté. Il pourrait être fait appel à des personnes extérieures à l'AFILS.

D'autre part, les équivalences Bac + 4 du diplôme Serac ne sont pas réellement fondées. Actuellement des interprètes possèdent la carte professionnelle mais ne peuvent justifier leur niveau d'étude. A revoir ?

M. PITTI-FERRANDI chargé de mission par MME AUBRY du dossier " interprètes " , se pose des questions sur le bien fondé de cette carte. Il n'en saisit pas l'intérêt même s'il semble avoir compris les carences des 2 diplômes (SERAC et ESIT). Il parle de corporatisme et n'apprécie pas que des interprètes AFILS délivrent une carte pro à des interprètes AFILS.

Il serait intéressant d'aborder le thème lors d'une prochaine réunion mensuelle.

GROUPE(S) DE PAROLE

Alexis Karacostas (psychiatre) accepte d'animer un groupe de parole sur la " souffrance affective de l'interprète ".

Mme Lori (psychothérapeute) propose également d'intervenir auprès d'un groupe de maxi 12 personnes. Elle suggère un tarif forfaitaire de 1200 francs/2hres/mois.

Nous pourrons la rencontrer le Lundi 23 Novembre à 18h30 pendant la prochaine réunion mensuelle.

FETE ANNUELLE!!!!!!

Toutes les idées et les bonnes volontés étant les bienvenues pour l'organisation de la fête (qui se déroulera en janvier), n'hésitez pas à commencer à y réfléchir... On en cause le 23 novembre! (lieu, bouffe, musique, animation, tarif etc...).

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 23 NOVEMBRE A 18 H 30 (SALLE DES FETES).

REFLEXION SUR LE METIER D'INTERPRETE

INTERPRETE / INTERFACE

Les sourds comme les entendants confondent parfois les métiers d'interprètes et d'interfaces. Afin de donner une information précise concernant ces deux professions, la Ligue des Droits du Sourde a organisé une conférence le 6 juin 1998 ayant pour thème « Interprète, Interface » et a invité pour en parler Patrick GACHE (Président de l'AFILS), Charles GRIFFE (Directeur de l'Association Régionale pour l'Intégration des Sourds / ARIS) et Olivier ROBIN (Formateur en LSF à l'ARIS).
Le tableau suivant est une synthèse des propos tenus lors de cette rencontre.

	Interprète	Interface
Présentation et objectifs des associations	L'AFILS : association loi 1901 affiliée à la FNSF et à l'EFSLI (Association Européenne des Interprètes en Langue des Signes). Objectifs : mener une réflexion technique sur le métier d'interprète et proposer des formations. FNSF/AFILS : rapprochement sourds/interprètes.	L'ARIS : association loi 1901 créée en 1997. Objectifs : rapprocher les sourds et les entendants dans le cadre de l'intégration professionnelle.
Fonction	Métier apparu il y a environ 15 ans. L'interprète traduit fidèlement un message d'une langue A vers une langue B. Il n'est pas un médiateur ni un conseiller ni une aide pour la personne sourde mais un pont entre deux langues et deux cultures. Il répond au besoin de communication du sourd et de l'entendant.	Métier apparu au sein de l'ANPEDA en 1989. L'interface facilite le rapport sourd entendant, il accompagne et aide les sourds dans leur parcours de formation professionnelle, dans leurs études, etc... L'interface : <ul style="list-style-type: none"> • a un rôle social : accompagnement, aide, conseil ; • a un rôle éducatif : éducation, information des S et E (Parents, employeurs...) • traduit. L'objectif de l'interface est atteint quant il peut se retirer de la médiation.
Moyens	Règles déontologiques : neutralité, fidélité et secret professionnel (ce dernier peut être partagé occasionnellement avec un autre interprète). Connaissance égale des deux langues et des deux cultures (souvent difficile dans tous les domaines). ⇒ Confiance des interlocuteurs	Règles pour l'instant floues car métier récent et nombreuses fonctions. Réflexion en cours.
Le public	Toute personne (S ou E) voulant s'adresser à une personne de l'autre communauté et souhaitant faire passer le plus fidèlement possible son message du français vers la LSF ou vice versa. Les interlocuteurs doivent connaître les règles d'utilisation de l'interprète.	L'interface doit assimiler les deux langues et les deux cultures. Il instaure la confiance. Toutes personnes S (gestuels de tout niveau ou oralistes) besoin de conseils, d'informations, d'éducation pour trav

Les situations	Liaisons, réunions, conférences, situations pédagogiques, examens, traductions.	Entreprise (gestion de conflits, explications, informations sur la surdité...), centre de formation (conseils aux deux parties), tribunaux (interprétation), examens
La formation	<p>Il ne suffit pas de savoir signer pour être interprète.</p> <p>La formation SERAC a la confiance de l'AFILS même si elle est imparfaite. Imperfection liée à la non reconnaissance de la LSF, à l'insuffisance des programmes d'enseignement et de recherche.</p> <p>La formation ESIT : programme théorique reconnu par l'AFILS mais désaccord sur le contenu réel.</p> <p>Projet de Diplôme Universitaire en LSF à Toulouse en collaboration avec IRIS et de mise en place d'un cursus universitaire d'interprète.</p> <p>Formation directement en LSF pour acquisition de connaissance (SIDA, etc)</p> <p>Formation continue</p>	<p>Pas de diplôme exigé.</p> <p>Stages de LSF dans les associations reconnues.</p> <p>Projet : intégrer l'ESIT pour améliorer le niveau de LSF car les interfaces estiment avoir des lacunes dans ce domaine et pour obtenir le diplôme d'interprète et de traducteur.</p>
Les limites	<p>L'interprétation n'est pas adéquate :</p> <ul style="list-style-type: none"> face à des enfants qui ne sont pas en contact avec des adultes sourds référents linguistiques ; dans certaines situations ne nécessitant pas uniquement de la traduction (quelquefois un travailleur social ou un éducateur est plus adapté). <p>Deux cartes professionnelles délivrées par l'AFILS : niveau 1 (liaisons), niveau 2 (conférences).</p> <p>En cas de problème avec un interprète l'utilisateur peut s'adresser à l'AFILS qui convoquera l'interprète. Quoiqu'il en soit l'AFILS ne peut empêcher un interprète d'exercer (elle n'a pas de pouvoir disciplinaire).</p> <p>Face aux interprètes non affiliés l'AFILS n'a aucun pouvoir.</p>	<p>Profession critiquée, d'un exercice délicat et qui peut être dangereuse car les fonctions sont multiples.</p>
Les garanties qualité	<p>Le diplôme SERAC n'est pas un diplôme d'Etat contrairement au diplôme ESIT.</p>	<p>Projet : mise en place d'un comité de pilotage, neutre, pour évaluer les actions.</p>
La reconnaissance du métier	<p>L'interprétariat exige une qualification, des compétences ce qui explique le niveau de salaire.</p>	<p>Le métier n'a pas de reconnaissance officielle. Il n'existe pas de diplôme.</p>
L'aspect économique		<p>L'utilisation d'un interface est gratuite pour les usagers. L'ARIS répond à un appel d'offre du Ministère pour l'intégration des sourds.</p> <p>Les chèques-interprètes : l'Etat choisira quels seront les professionnels concernés.</p>

Transmis par la Ligue des Droits du Sourd



LES DIFFERENTES RECHERCHES SUR LES INTERPRETATIONS EN LANGUE DES SIGNES: SURVOL.

Anna-Lena NILSSON, Suède.

Au tout début des années 1980, la formation d'interprètes en langue des signes ne durait... que 6 semaines! Actuellement, les formations sont heureusement plus intensives et impliquent une grande sensibilisation à la linguistique de la langue des signes.

Il y avait eu en 1977 le Symposium de Venise auquel ont participé des psychologues, des i.l.o et des i.l.s. Les documents concernant la langue des signes furent alors trop peu nombreux.

Il a fallu attendre la conférence de Turku (Finlande) en 1994 pour qu'il y ait des discussions sur "l'interprétation simultanée; ce que nous en connaissons et comment nous procédons". Lors de cette conférence, il s'est agi de faire le lien entre les interprétations simultanées en général (langues orales) et la recherche en matière d'interprétation en langue des signes.

En matière d'i.l.s., il existe 2 types d'approche. La première est une attitude scientifique: récolter des données quantifiables comme on le fait dans les sciences. La deuxième est plutôt artistique: parler des sentiments et émotions comme on le fait dans les domaines créatifs.

Une grande partie de la difficulté en ce qui concerne la recherche en matière d'interprétation en langue des signes est la suivante: nous, les i.l.s., n'arrivons pas à accepter qu'une personne qui n'est pas elle-même interprète puisse faire de la recherche dans le domaine qu'est l'interprétation. Nous avons tendance à lui dire: "Vous ne pouvez pas savoir, car vous n'êtes pas interprète."

Donc, les interprètes tentent eux-mêmes de mener à bien leur recherche en étant des "praticiens-chercheurs" ("practy-searchers")... ce qui n'est pas forcément plus efficace.

Malheureusement, bien peu d'interprètes font réellement de la recherche sérieuse, même s'il s'est déroulé en février 1997 à Stockholm un symposium international sur l'interprétation en langue des signes.

Le problème principal est que les interprètes qui font une recherche n'en font qu'une seule fois, et n'écrivent qu'un seul papier. Ils travaillent en "un coup c'est tout" ("one shot research"). Il est extrêmement rare de trouver des interprètes ayant publié 5 articles. En effet, les interprètes sont également des praticiens... et ils n'ont donc pas beaucoup des temps à passer pour leur recherche. De plus, la plupart des interprètes qui se lancent dans la recherche sont également formateurs... ils ont encore moins de temps à disposition.

Pour qu'un interprète obtienne un doctorat, cela prend beaucoup de temps: il faut d'abord être un bon interprète avant de se lancer dans la recherche... donc pas de doctorat avant l'âge de 30 ans...

Les interprètes avec maturité, intelligence, bonnes connaissances en interprétation et envie de faire une recherche existent. Mais ils sont rares et se trouvent dans des pays très éloignés: il va y en avoir un à Paris et l'autre à Copenhague... comment vont-ils pouvoir ne pas être isolés?

Même si langues orales et langues signées sont différentes, les questions concernant l'interprétation restent les mêmes: Comment ÇA marche? Pourquoi ÇA échoue? Comment peut-on L'apprendre? Comment peut-on L'améliorer? Comment peut-on L'enseigner? Et qu'est-ce qui se cache derrière ce mystérieux "L" et cet intrigant "ÇA"?

Nous, les interprètes, ne sommes pas véritablement prêts à ANALYSER le processus: nous devrions nous centrer sur NOUS... et pas sur "ça".

Car, pour travailler sur un projet, il faut filmer les interprètes au caméscope... et comme le monde des Sourds et celui des i.l.s est un petit monde, quels interprètes vont-ils accepter d'être filmés?

Dans ce genre de recherche, il importe d'avoir un contrôle sur les phénomènes non-verbaux, sur le texte de perception et sur le texte cible.

Il faut aussi définir ce qu'est une ERREUR dans une interprétation. Comment déterminer ce qui est "juste" et ce qui est "faux"? Peut-on déterminer un degré de «fausseté» en disant que telle interprétation était "un peu fautive" et telle autre "très fautive"? Peut-être que, dans ce contexte donné, le fait que la phrase interprétée ait été fautive n'a eu aucune espèce d'importance en ce qui concerne le contenu du message... alors à quoi bon soulever des erreurs qui ne comptent pas?

Les rares recherches faites en la matière ne concernent que 5 à 6 interprètes. On ne parvient pas, en effet, à trouver 100 i.l.s. qui travaillent à travers les mêmes 2 langues. La majorité des recherches ont été faites p.ex. sur 4 personnes, dans un lieu, pendant 10 minutes.

Mais en fait, malgré la conviction qu'il n'existe pas ou peu de recherche en matière d'interprétation en langue des signes, on trouve un grand nombre de documents à ce sujet... il faut savoir chercher les bibliographies et les références.

Les documents empiriques abondent davantage que la recherche scientifique. Les premiers se focalisent sur les sentiments et les croyances ainsi que les expériences personnelles... mais manquent de preuves. Les derniers sont davantage paramétriques. Cependant, les 2 types de documents sont importants pour autant qu'on sache les distinguer avec clarté.

La plupart des documents proviennent des Etats Unis, car les Américains publient toutes leur recherches, ce qui n'est pas le cas en Suède où les chercheurs ne publient que rarement leurs recherches.

Malgré tout, on compte environ 40 articles ou livres qui traitent aussi bien de l'expérience personnelle que de la linguistique en ce qui concerne l'interprétation en langue des signes. Ces ouvrages peuvent être regroupés en 8 domaines différents:

- 1) conditions de travail, érgonomie, bio-technologie. problèmes physiques...
- 2) origine et milieu des i.l.s. (p.ex. enfant entendant de parents sourds)
- 3) formation
- 4) qualité des l'interprétation et traits de caractère de l'interprète: y a-t-il un lien possible?
- 5) efficacité des différentes manières d'interpréter
- 6) évaluation de l'i.l.s
- 7) rôle de l'interprète: comment sa présence influence la situation
- 8) processus d'interprétation: que se passe-t-il dans le cerveau de l'interprète pendant l'interprétation? ("boîte noire")

Il est regrettable qu'aussi peu d'interprètes s'intéressent à la recherche, car cela devrait être l'occasion pour nous de nous améliorer.

Les périodiques qui publient des recherches intéressantes en matière d'interprétation en langue des signes sont les suivants:

- "Journal of Rehabilitation of the Deaf" (U.S.A.)
- "Sign Language Studies" (U.S.A.)
- "Meta" (Canada) → un numéro spécial sur i.l.s

Tout en restant des praticiens-chercheurs, nous devons apprendre à dépasser le côté "expression artistique" pour faire de la vraie recherche scientifique.

Lorsqu'on fait de la recherche en interprétation de la langue des signes, il n'est pas aisé de trouver une personne compétente à même de superviser notre travail. Cela va dépendre de notre sujet: il se peut qu'il se trouve quelqu'un qui soit compétent en matière de langue et de linguistique, mais qui ignore tout de la langue des signes et de l'interprétation.

Pour les personnes intéressées, B. Kremer a toutes les informations en ce qui cocerne les thèses de doctorats faites principalement en interprétation en langues orales (E.T.I., Genève). On peut aussi contacter Barbara MÖSER-MERCER qui a 30 ans d'expérience en matière d'enseignement d'interprétation simultanée (E.T.I. Genève) et la nouvelle revue "Interpreting". Il existe aussi "I.R.N.": Interpreters Research News.

En tant qu'interprètes, nous avons besoin de la recherche... mais il ne faut pas que les non-interprètes fassent des études avec des "formules mathématiques": cela ne nous apporte rien. Ce dont nous avons besoin, c'est par exemple de savoir ce qu'il se passe après une demi heure d'interprétation.

Par exemple, une recherche a fait travailler des interprètes pendant 4 heures sans aucune pause. Après quoi, leur salive a été analysée chimiquement. On y a découvert une substance qui n'était pas présente au début de l'interprétation. Ce genre de recherche fournit la preuve scientifique que lorsque le stress augmente, le corps produit quelque chose de particulier qu'il ne produit pas en situation normale d'interprétation. C'est typique d'une recherche élaborée par des non-interprètes qui est d'utilité certaine pour notre profession.

Les recherches en neuro-linguistique, en électro-chimie du cerveau et en psychologie cérébrale (p.ex. que se passe-t-il sur les électrodes branchées sur un cerveau d'interprète lorsque ce dernier a un mot sur le bout de la langue?) doivent être conduites en collaboration avec les interprètes.

SEMANTIQUE ET LINGUISTIQUE EN LANGUE DES SIGNES.

Lorraine LEESON, Irlande.

Travail de recherche axé sur les verbes de mouvement dans la langue des signes irlandaise. L'accent est mis sur une étude comparative de la langue des signes irlandaise et l'anglais en ce qui concerne les mouvements et déplacements, comme dans la phrase suivante:

"L'homme a marché vers le magasin", qui sera exprimé différemment en langue des signes:

"|magasin|(empl.1) |homme|(empl.2) |marcher|(déplacement 2→1)"

En traduisant la phrase de la langue orale vers la langue signée, l'interprète va se demander "Mais comment donc marchait-il? Rapidement? Légèrement? En traînant?" L'interprétation sera la moins pertinente possible en ce qui concerne le déplacement... mais il n'en reste pas moins que dans une langue des signes, on doit obligatoirement indiquer COMMENT l'homme se déplaçait... alors qu'aucun élément de la langue orale ne nous l'indique.

Dans toutes les langues, il existe des éléments PROTO-TYPIQUES. p.ex., si on demande un exemple d'oiseau, les gens vont dire "moineau" ou "mésange"... et ils ne citeront pas "l'aigle", car l'aigle n'est pas représentatif proto-typiquement de la catégorie des oiseaux. Quand on passe d'une langue à l'autre, ces éléments proto-typiques ne sont pas forcément les mêmes, d'où les difficultés à traduire, parfois, et les questions que se pose l'interprète ("Mais COMMENT marchait donc l'homme?").

Les verbes en langue des signes irlandaise peuvent être proto-typiques (cf Bellugi):

- verbes "simples" comme |aimer|
pas de mouvement, pas diriger vers un emplace. part.
- verbes d'"accomodement" comme |donner qqch. à qqu.|
il y a une référence spatiale (départ et d'arrivée)
- verbes "classificateurs"
le classificateur est compris dans le verbe

La sémantique et la morphologie ne peuvent pas être dissociées l'une de l'autre quand elles sont utilisées dans le langage. Toutes 2 déterminent la lexicalisation du mouvement et de la localisation. Car, même si l'espace est utilisé pour représenter l'espace et que le mouvement est utilisé pour représenter le mouvement, ces éléments ne sont pas forcément iconiques pour autant.

La direction du geste correspond à la direction du mouvement: une fois que la référence est fixée, on ne peut plus changer d'emplacement.

Tout signeur natif (=dont la langue maternelle est la langue signée) a intégré spontanément ces éléments: il les utilise à bon escient, mais n'a pas obligatoirement la conscience qu'il fait cela naturellement. Il lui manque ce qu'on appelle "Talmy's motion events" = séquences de mouvement de Talmy.

Les TALMY'S MOTION EVENTS considèrent qu'il existe:

- 1) le mouvement: le déplacement ou emplacement d'un objet.
- 2) la forme: l'objet qui se déplace ou qui est placé quelque part.
- 3) le fond: le "décor" dans lequel l'objet est posé ou se fait déplacer.
- 4) le chemin: la voie sur laquelle l'objet se déplace ou le site où l'objet est placé.
- 5) la manière ou cause: l'élément extérieur qui suscite le déplacement.

On distingue ainsi le RÔLE (l'acteur-actant qui produit l'action), le PATIENT (le sujet) et l'INSTRUMENT (l'objet sur lequel se fait l'action).

Toutes les langues, qu'elles soient orales ou signées sont plutôt structurées soit d'après le verbe ("verb framed languages") soit par des éléments satellites autour du verbe ("satellite framed languages"). Dans le premier cas, le verbe sera différent selon la localisation et le type de mouvement, p.ex en espagnol. Dans le deuxième cas, il y a des "morceaux" qu'on ajoute au verbe dans sa sémantique et syntaxe, p.ex l'anglais: "I walked into the bar", où "into" est un satellite locatif du verbe "to walk".

Les langues des signes sont toutes des "verb framed languages".

Dans les langues des signes, il s'ajoute en plus d'autres éléments pertinents comme les changements de rôles: en transfert personnel, un narrateur peut raconter le même événement sous des angles de perspective différente. Les langues des signes ont également les mouvements labiaux marqueurs de fonction comme la bouche qui fait "mmmmmm" qui indiquera la normalité ou les lèvres qui font "ththth" qui indiquera que l'activité est faite avec désinvolture.

Lorsqu'on traduit d'une langue structurée d'après le verbe à une langue structurée d'après des satellites de verbe, on rencontre des difficultés: il y a des erreurs potentielles de "misinterpretations" à causes des différences entre les 2 langues...

En fait, il s'agit de trouver des équivalences... mais jusqu'où aller dans l'adaptation d'une langue à une autre? p.ex. cette phrase dans une langue orale:

"Je me suis réveillé et j'ai pris mon petit-déjeuner".

L'interprète qui traduit cette phrase dans une langue des signes, dira que d'ajouter un changement de localisation entre "réveillé" et "pris mon petit-déjeuner" est un ajout par rapport à la donnée de base. Un Sourd dira que le changement de localisation est une équivalence culturelle. En effet, un Sourd signant cette phrase dans une langue des signes indiquera un déplacement... puisqu'il n'a pas pris son petit-déjeuner dans la même pièce où il s'est réveillé.

Donc, quand on interprète d'une langue signée à une langue orale, cela veut-il dire qu'on doit éliminer dans notre traduction la redondance (du genre "...et je me suis déplacé de la chambre à coucher vers la cuisine...")? Mais cette soit-disant répétition ne devrait-elle pas être conservée, même si elle est jugée culturellement équivalente une fois tronquée?

Dans la phrase suivante à traduire d'une langue orale à une langue signée:

"Il a ouvert la fenêtre", l'interprète doit savoir de quel type de fenêtre il s'agit (ouverture verticale ou horizontale? porte-fenêtre? fenêtre-guillotine?).

De manière similaire, quand la phrase "La fenêtre est cassée" est dite en langue orale, l'interprète doit savoir comment elle est cassée pour pouvoir traduire en langue des signes. (un seul carreau brisé? tous les morceaux de verre en débris? monture du cadre brisée?).

Si l'interprète n'est pas au courant, il omettra des précisions, peut-être essentielles, dans sa traduction.

D'autres éléments, présents dans les langues des signes et inexistantes dans les langues orales, ajoutent des difficultés supplémentaires de traduction d'une langue à l'autre, p.ex les cas des mouvements des sourcils et autres mouvements non manuels ("non manual features" = N.M.F.)

Cela soulève toute la problématique de la connaissance ou non du contexte de la part de l'interprète: bien connaître pour bien traduire. En même temps, cela indique bien que "la connaissance, c'est du pouvoir" ("KNOWLEDGE IS POWER").

Ainsi, dans certaines sortes d'interprétations, une question neutre dans une langue sera obligatoirement traduite de manière orientée dans l'autre langue. Cela est dû aux différences linguistiques entre les 2 langues. Mais ce sera également différent selon la connaissance que l'interprète a du contexte. Ce peut être extrêmement important pour les interprétations qui ont lieu au tribunal.

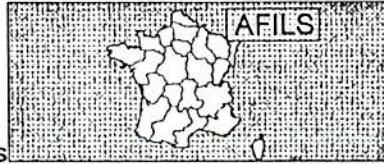
EPILOGUE.

Je n'ai aucunement envie de conclure... mon désir aurait été de poursuivre. Malheureusement, tout a une fin, même les séjours passionnants que l'EFSLI nous fait vivre.

Mon souhait est de vous avoir fait partager quelques éléments des conférences auxquelles j'ai participé.

Si, suite à cette lecture, vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter et je tenterai d'y répondre.

From



French Delegates

Françoise **LEGAULT-DEMARE**Francis **JEGGLI**

✉ 12 rue Emile Berthier 91240 Saint Michel Sur Orge.

☎ Phone and Fax: 00 1 69 25 17 84

To: the board

Paris, mercredi 29 octobre 1997

MOTIONS

During the next E.F.S.L.I.'s AGM, France would like the two following motions to be submitted.

FIRST MOTION.

The whole national association affiliated to E.F.S.L.I. could enter into the engagement of inserting an ethical code in their respective statues. This code should include the 3 following statement a minima:

1. Every sign language interpreter must be dedicated to discretion and must respect confidentiality about anything he could be acquainted with because of his professional position.
2. Every sign language interpreter must enter into the engagement of been reliable and must strictly transtate everything (without elision or addition) he's been asked to translate.
3. Every sign language interpreter will observe a complete neutral attitude and impartiality, that is with no influence on the substance of communication in anyway.

SECOND MOTION.

We would like the whole Association affiliated to E.F.S.L.I. to pass a resolution attaching greatest importance to the following facts:

Considering the Danish medical researches (Repetitive Stress Injury) which were presented by Mrs CARTENSEN during the Belgium AGM ; considering the reviewal that was published in the E.F.S.L.I.'s newsletter; considering the observations we have been able to carry out in France on a number of interpreters for the ten past years, we consider to be an emergency the wording of a text which should take into consideration the Danish therapists recommendations and should include the following parameters:

- For hours interpreting maximum per day (It is very important to separate: working time and interpreting time; a day of interpreter is about 8 hours of working time include 4 hours of interpreting time.)
- Never interprete more than one hour without a break.
- No assignment should last more than 2 hours if you are on your own.

This text should be an important recommendation that each association should bind herself to make it respected, short dated or long dated, in her own country.

In five years, each affiliated country should be asked to expose an evaluation of the situation.

SÉMINAIRE
sur le lexique administratif et institutionnel

ORGANISATEUR

C.P.S.A.S. - I.N.J.S.

INTITULÉ

Fonctionnement institutionnel et lexique

LIEU

Clairefontaine (Yvelines)

Une navette partira de l'INJS, 254 rue Saint-Jacques le matin du début du séminaire à 8h45 et assurera le retour à la fin de ce séminaire.

DATES

25, 26 et 27 mars 1999

PUBLIC VISÉ

Interprètes, professeurs entendants et sourds de classes bilingues.

LANGUES DE TRAVAIL

L.S.F. et/ou français

Les moments en FRANÇAIS seront interprétés en L.S.F.
Les moments en L.S.F. ne seront pas interprétés.

.../...

CONTENU

1ère journée (Madame Annick GARRONNE) :

- l'annexe 24 QUATER
- l'enseignement spécialisé, etc...
- le fonctionnement institutionnel,

2ème journée (Francis JEGGLI) :

- matin : listage du lexique utilisé la veille dans les deux langues.
Réflexion commune sur un glossaire provisoire de termes administratifs.
- après-midi: (Francis JEGGLI et Frédéric BESNOIST)
1/2 groupe interprètes : échange d'expériences
1/2 groupe enseignants : échange d'expériences

3ème journée (Francis JEGGLI) :

- matin : Bilan et perspectives.



FICHE D'INSCRIPTION

Envoyez votre inscription avant le 15 décembre 1998 à :

Monsieur Scherrer
INJS Paris
254, rue Saint Jacques
75005 Paris.

Nom:..... Prénom:..... Institution:.....

Adresse:.....

Profession:.....

Sourd

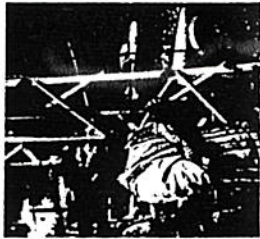
Entendant

Joindre un chèque de 500 F (hébergement, repas) à l'ordre de Madame l'agent comptable de l'INJS Paris.

Au Greta Vercors, une interprète invente un vocabulaire adapté à cette profession Une formation aux travaux en accès difficiles

L'ENTREPRISE Versant et le Greta Vercors de la Vallée de la Drôme, qui travaillent ensemble depuis 1990 sur des formations de travaux en accès difficiles, ont mis au point une section réservée à de jeunes déficients auditifs. Le Greta Vercors, situé à Die, est en effet le seul centre de formation à offrir une spécialisation de travaux sur cordes. « *Le plus difficile a été de trouver une institution relais, chargée de sélectionner des jeunes aptes à travailler en hauteur* », témoigne Marc Figoli, formateur au Greta. Les efforts des uns et des autres, dont le Centre de promotion sociale des

adultes sourds et l'Anpeda (Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs) ont conduit dix jeunes rhônalpins à Die. Six jeunes malentendants de naissance, dont quatre sourds, âgés de 18 à 25 ans, ont été sélectionnés. À partir de septembre 1997, ils ont suivi une formation préqualifiante en alternance d'un an d'une durée de 1 164 heures, soit une centaine d'heures supplémentaires par rapport à la formation habituelle. Différents modules ont

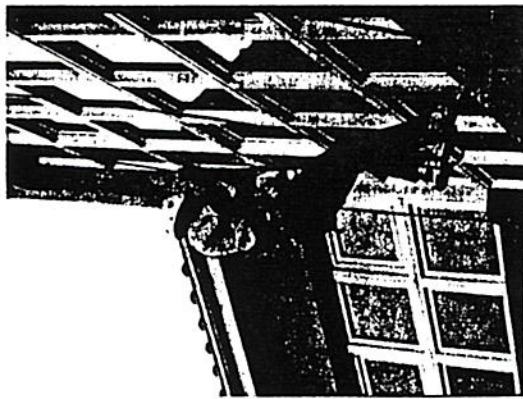


L. Jaillard/JFP

composé la formation : cordes (progression sur cordes, équipement, mise en sécurité et levage...), bâtiment industriel (gros œuvre, peinture, zinguerie, électrotechnique...) et nettoyage. La formation s'est déroulée grâce à l'intermédiaire de Caroline Blache, interprète à Dominique Roux, formateur au Greta. Die, dont la mission a été d'inventer un lexique de signes spécifiques au vocabulaire professionnel. « *Trouver un exemple, mettre en situation, imaginer. Nous avons établi tout un code entre nous* », confirme l'inter-

L'AGEFIPH prend en charge les heures d'interprétariat

L. Jaillard/Formules Presse



La progression sur cordes est l'un des modules de la formation.

La réalisation de ce projet de formation qualifiante destinée aux jeunes sourds à représenté un coût de 602 182 francs, dont 466 690 francs ont été affectés aux actions de formation et 135 492 francs aux frais d'interprétariat. La Région Rhône-Alpes est intervenue en tant que cofinanceur de la formation, via un Crédit de formation individualisé, pour une participation de 231 280 francs. L'AGEFIPH Rhône-Alpes a apporté une contribution de 370 800 francs portant sur la formation qualifiante et sur les heures d'interprétariat qu'elle a pris en charge à 100 %. Elle a également financé des aménagements (minitels portables).

L. J.

Caroline Blache



Cette jeune interprète relationnelle indépendante

bénéficie d'une expérience dans le monde professionnel, accompagnant des sourds dans leur travail en entreprise. Son rôle d'interface entre les formateurs et les stagiaires a été essentiel.

● **Caroline Blache**

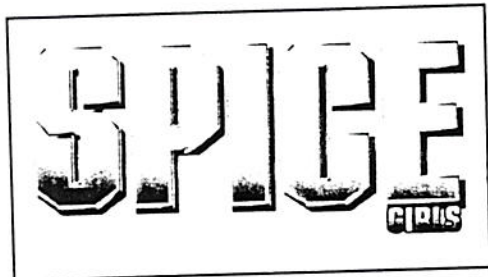
Le village,
26310 Barnave
Tél. : 04 75 21 85 62.

● novembre 1998 ● AGEFIPH Infos n° 24

Transmis par D. CHARRIER

Elles chantent bien !!!

Des enfants sourds sont allés au concert des "Spice Girls"



15 jours après le concert des "Spice Girls", nous avons interviewé les enfants sourds présents ce 20 février 1998 au stade de Malley. Nous sommes allés dans leur école et avons rencontré : Yorgos, Marlène, Yann, Prisca, et Morgane. Nous n'avons malheureusement pas pu interviewer les autres enfants sourds qui se trouvent dans les autres écoles.



Les "Spice Girls" : Mel B, Geri, Emma, Victoria, Mel C.

Pierrot Auger-Micou: Vous étiez au concert des "Spice Girls", ça vous a intéressé ou vous vous êtes ennuyés?

Tous: C'était intéressant

Prisca: Les personnes autour de moi étaient trop grandes, je ne voyais rien. Je m'arrangeais pour voir à droite et à gauche. J'en avais marre. Je voulais m'asseoir, mais tout était complet, j'ai dû rester debout au milieu de la patinoire.

Yann: Moi, j'étais assis, je voyais bien. C'était très bien.

Marlène: J'étais assise au premier rang, en face de la scène. J'étais contente de voir les interprètes, ça faisait un lien avec les chansons.

Yorgos: Je voyais très bien

Morgane: J'étais assise au fond

Vous avez suivi tout le concert?

Tous: Oui, bien sûr.

Comment était le volume de la musique, fort ou moyen?

Tous: Très fort.

Prisca: Il y avait deux haut-parleurs.

Pourquoi vous adorez ces cinq filles?

Marlène: Les cinq filles chantent bien, et elles dansent bien aussi. J'aime tout.

Yann: J'aime bien entendre leur voix, je les comprends.

Prisca: J'aime entendre, j'aime chanter.

Les chansons sont en français?

Tous: Non, en anglais.

Comprenez-vous l'anglais?

Tous: Non, on regardait les interprètes en LSF

Suiviez-vous les chansons des "Spice Girls" et l'interprétation en même temps? Avez-vous tout compris?

Prisca: Sur l'écran géant, il y en avait un plus petit où on voyait les interprètes.

Yann: J'étais assis et je voyais mal une des interprètes, l'image était un peu floue.

(Béatrice, une enseignante de l'école explique qu'elle a vu, sur scène, derrière les "Spice Girls", un écran géant où passaient une vidéo cor-

respondant aux chansons. Cet écran était là comme décor. Il y avait également deux autres écrans, un à gauche et un à droite où l'on pouvait voir les interprètes. En allant au fond, on voyait bien les deux écrans, mais on pouvait constater que l'image était plus nette à gauche qu'à droite.)

C'était la première fois que vous alliez à un concert?

Marlène: J'étais allée l'année passée, au stade olympique de la Pontaise, pour voir Mickael Jackson. Mais il n'y avait pas d'interprètes. C'était bien, mais avec les interprètes c'est encore mieux. Je suis donc déjà allée voir deux concerts.

Prisca: Moi aussi, comme Marlène. Pour les autres, c'était la première fois.

Aimeriez-vous aller voir d'autres concerts?

Tous: Oui.

Etes-vous allés tout seul, en famille, avec des amis?

Yorgos: Je suis allé avec ma maman et ma soeur. Mon papa travaillait. Il travaille dans un magasin de pois-

L'abbé de l'Épée et la langue des signes : Mythe et réalité

Dans le jeu télévisé "Que le meilleur gagne", on a posé récemment cette question à six candidats : "Qui a inventé le langage des signes pour les sourds?". Il fallait choisir entre quatre réponses possibles : Emmanuelle Laborit, Louis Braille, l'abbé de l'Épée, l'abbé Pierre. Quatre candidats ont répondu Louis Braille (!) Les deux autres candidats, mieux informés, ont répondu "l'abbé de l'Épée" et c'était évidemment la réponse que les organisateurs du jeu considéraient comme bonne.

Les débuts de la légende

Cette réponse est pourtant fautive. L'abbé n'a pas inventé la langue des signes. Ce n'est là qu'une légende. On a de nombreuses preuves que les sourds ont de tout temps su communiquer entre eux par signes gestuels. Il y a d'abord les témoignages antérieurs à l'abbé de l'Épée. Par exemple celui de l'écrivain Montaigne (1533-1592) qui, deux siècles avant l'abbé, écrit : "Nos muets discutent, argumentent et content des histoires par signes. J'en ai vu de si souples et formés à cela, qu'à la vérité, il ne leur manquait rien à la perfection de se savoir faire entendre (c'est-à-dire de se faire comprendre)". Il y a aussi le témoignage du sourd Desloges, récemment réédité par l'Association Etienne de Fay. Contemporain de l'abbé de l'Épée, Desloges explique longuement que ce n'est pas l'abbé qui a inventé le langage des signes, bien que, dès cette époque, beaucoup de gens en soient déjà persuadés : "mais cette opinion ne peut se soutenir ; puisque (...) mes camarades qui ne savent ni lire ni écrire, et

qui ne fréquentent point l'école de cet habile instituteur, font un usage très étendu de ce langage ; qu'ils ont l'art, par son moyen, de peindre aux yeux toutes leurs pensées, et leurs idées mêmes les plus indépendantes des sens". On voit que la légende n'a pas attendu la mort de l'abbé pour apparaître.

L'invention des signes "méthodiques"

Il y a enfin le témoignage de l'abbé de l'Épée lui-même. Les écrits de l'abbé sont restés longtemps inaccessibles au grand public. Ce n'est plus le cas depuis 1984 puisque l'un de ses ouvrages a été publié chez un grand éditeur parisien : "La véritable manière d'instruire les sourds et muets" (éditions Fayard). Il est facile de se procurer ce livre et d'y lire ce qu'écrivait l'abbé lui-même. Jamais il n'a prétendu avoir inventé la langue des signes. Bien au contraire, à plusieurs reprises, il dit que les sourds qui viennent le voir pour la première fois savent déjà s'exprimer en signes. Cependant, l'abbé ne voit pas que ces signes forment une véritable langue, parce que pour lui le français est le modèle idéal, parfait, auquel tout homme civilisé doit se conformer. C'était alors une croyance généralement répandue, et il est normal qu'il ait partagé les préjugés de son temps.

L'abbé va apprendre auprès des sourds qu'il est possible de se faire comprendre sans passer par la voix, qu'il est donc possible de les éduquer sans les obliger au préalable à parler, et c'est là un de ses titres de gloire. Mais il va essayer de fonder lui-même une langue des signes qu'il s'imagine noble, civilisée, une langue calquée sur le modèle de la grammaire française : c'est là sa faiblesse. Les signes qu'il va inventer, il va les baptiser "méthodiques" : c'est pour lui une manière de les distinguer des signes qu'utilisent entre eux ses élèves et qui lui paraissent trop grossiers, trop proches de la nature, comme on disait alors. Cette étiquette de "signes méthodiques" était une belle trouvaille. On dirait aujourd'hui : un beau coup publicitaire. L'étiquette était si élégante, si rassurante, si convaincante, que pendant les deux siècles qui ont

suivi, beaucoup de gens ont cru de bonne foi qu'elle ne pouvait recouvrir qu'un produit de grande qualité. Qui oserait critiquer quelque chose de "méthodique" ? Or il suffit de lire ce qu'écrit l'abbé pour voir que ses signes "méthodiques" étaient en réalité une construction assez extravagante qui ne pouvait absolument pas devenir une vraie langue.

Voici un exemple où l'on voit bien comment, à un signe authentique, se transmettant de génération en génération dans la communauté des sourds, l'abbé a tenté de substituer des signes "méthodiques" inventés de toutes pièces. L'abbé l'écrit lui-même, le sourd et muet a parfaitement conscience de ce qu'est le passé, le présent et l'avenir, et il possède des signes permettant de les représenter. Ainsi, pour exprimer l'idée qu'un

événement appartient au passé, il jette sa main deux ou trois fois derrière l'épaule. C'est d'ailleurs ce qui se fait encore aujourd'hui en L.S.F.. Mais pour l'abbé cela ne suffit pas. Le français distingue entre l'imparfait (je venais), le passé simple (je vins), le plus que parfait (j'étais venu). Il faudra donc inventer des signes méthodiques pour plier la langue des sourds à la grammaire française. Désormais, la main sera jetée une fois derrière l'épaule pour exprimer l'imparfait, deux fois pour le passé simple, trois fois pour le plus-que-parfait... De même il inventera des signes pour permettre d'exprimer des catégories grammaticales caractéristiques du français comme le subjonctif.

Le verbe "croire" traduit en signes méthodiques

L'abbé consacre une page entière de son livre à expliquer comment il traduit le verbe "croire" en langage gestuel. Il estime que croire, c'est "dire oui par l'esprit, dire oui par le coeur, dire oui par la bouche", mais "ne pas voir de ses yeux". Par conséquent "croire" se fera de la manière suivante : l'index est porté sur le front, suivi du signe "oui". Ensuite l'index est porté sur le coeur, encore suivi d'un "oui". Enfin, la main est mise devant les yeux en même temps qu'est fait le signe "non". Ce signe, ou plutôt cette succession de signes correspondant à

un seul mot français est extraordinairement compliqué. Sa construction est très artificielle et ne saurait évidemment fournir la base d'une véritable langue. On sait que "croire" se dit en L.S.F. d'une manière infiniment plus simple, l'index partant une fois vers le haut depuis le front, la réalisation de ce signe unique ne prenant pas plus de temps que la prononciation du mot français.

En fait tout ce langage artificiel n'était utilisé que dans le cadre des démonstrations en public où les élèves, sous la dictée de l'abbé, devaient écrire au tableau des phrases en excellent français. Il n'était pas difficile, pour des élèves intelligents, d'écrire des tournures françaises compliquées comme "que nous eussions cru" puisque, en plus du signe pour "croire" (en fait composé, comme on vient de le voir, de six signes successifs), l'abbé

avait inventé des signes spéciaux pour le plus-que-parfait et pour le subjonctif... Les exercices publics s'apparentaient donc à des sortes de jeux de société, pas très éloignés de ceux du prestidigitateur qui devine, au moyen d'un code convenu par avance avec son assistante, le contenu du sac à main de la dame assise au troisième rang... Il est évident qu'entre eux les élèves de l'abbé n'utilisaient pas le plus-que-parfait du subjonctif en signes !

Parmi les autres signes "méthodiques" inventés de toutes pièces par l'abbé de l'Épée, on peut citer les articles. L'abbé invente un signe pour "le", un autre pour "la", un troisième pour "les". Comme si une langue sans articles ne pouvait pas être une vraie langue ! C'est étonnant pour un abbé : le latin aussi, pourtant langue prestigieuse, langue d'église, fonctionne très

bien sans avoir besoin d'articles. De même, beaucoup de langues dans le monde se passent fort bien du subjonctif ou du plus-que-parfait.

Il n'est donc pas étonnant que les "signes méthodiques" aient disparu avec l'abbé de l'Épée. Son successeur immédiat, l'abbé Sicard, fit bien quelques tentatives pour les maintenir tout en les rendant encore plus éloignés de la vraie langue des sourds, mais



le journal « Tintin », duquel sont extraits ces dessins, avait cru que l'abbé de l'Épée avait inventé la Langue des Signes.

sans succès. Rapidement les sourds abandonnèrent cette langue artificielle, inutilement compliquée, que de toutes façons ils n'avaient jamais utilisée entre eux.

Que reste-t-il aujourd'hui des signes méthodiques ?

Les signes méthodiques de l'abbé ne sont, dans le fond, que le premier essai de ce qu'on a appelé plus tard le "français signé", c'est-à-dire des signes gestuels calqués sur la grammaire du français. L'abbé de l'Épée les ayant utilisés auprès de plusieurs contingents d'élèves, il n'est pas étonnant qu'il en reste quelques traces, plus ou moins déformées, dans la L.S.F. d'aujourd'hui. Ce sont des témoignages éloquentes, dont l'intérêt est purement historique, de la rencontre de l'abbé de l'Épée avec les sourds.

Pour le signe de la L.S.F. d'aujourd'hui qui signifie "supposer, faire une hypothèse", l'index touche le nez puis le majeur (il n'est pas difficile de reconnaître la simplification et une transformation du signe méthodique inventé par l'abbé pour le verbe "croire", tel qu'il a été décrit ci-dessus). La manière dont la transformation s'est effectuée est très significative. Le signe inventé par l'abbé ne correspondait pas aux règles de formation de la L.S.F., dans laquelle les signes ne comprennent normalement pas plus de deux formes différentes de la main, ni plus de deux endroits distincts sur le corps. L'emploi de l'index et du majeur, du nez et de la zone du cœur, était donc ce que la L.S.F. pouvait admettre de plus compliqué pour la construction d'un signe. C'est exactement ce que fait le français qui, lorsqu'il emprunte le mot anglais "beef-teack", le transforme en "bif-teck", pour le rendre compatible

avec les lois de prononciation du français parlé.

Dactylogogie et langue des signes

Mais la dactylogogie dira-t-on ?

La dactylogogie n'a pas été inventée par les sourds ! Et beaucoup de ceux qui admettent volontiers que l'abbé n'a pas inventé la langue des signes soutiennent dur comme fer que l'abbé a au moins inventé l'alphabet manuel. Eh bien non ! L'histoire des alphabets manuels se perd dans la nuit des temps. Elle est fort compliquée et reste à écrire. Mais ce que l'on sait avec certitude c'est que depuis des siècles on a utilisé les mains pour compter sur ses doigts, pour se souvenir des lettres de l'alphabet ou même des notes de musique. De nombreux alphabets manuels ont été utilisés au moyen-âge, notamment par les ordres religieux. Au début de son enseignement, l'abbé de l'Épée a utilisé un alphabet qui mobilisait les deux mains. Celui qui est encore utilisé aujourd'hui, et qui ne nécessite qu'une seule main, lui a été enseigné par le sourd Saboureaux de Fontenay, un élève du pédagogue oraliste Pereire. C'est l'abbé lui-même qui raconte cette anecdote. Près de deux siècles auparavant, un ouvrage de 1593 présente déjà un alphabet qui ressemble comme un frère à Saboureaux puis de l'abbé, sera transmis jusqu'à nos jours.

Très souvent, on confond la langue des signes et l'alphabet manuel. On croit parfois que l'abbé aurait inventé la dactylogogie et que de ces premiers essais d'exprimer des lettres avec les mains aurait ensuite surgi la véritable langue des signes. C'est ce que l'on peut lire, par exemple, dans "le sourd havrais" (1990) : "l'abbé de l'Épée eut un jour à connaître un enfant sourd,

LIBRO

ALAMADO

REFUGIVM INFIRMORUM, muy útil y provechoso para todo genero de gente, En el qual se contienen muchos autos espirituales para socorro de los afligidos enfermos, y para ayudar a bichos enfermos a los que se hallan en lo último de su vida; con un Alfabeto de S. Buenaventura para hablar por la mano.

COPY ESTO POR EL P.A. de Fray Melchior de Trina, de la orden de Gregorio Padre S. Francisc.

DIRIGIDO AL PADRE, Fray Antonio de Mendoza, Padre de la dicha Orden.

CON PRIVILEGIO.

En Madrid, Por Luy. Sánchez.

Dactylographie ancienne

impermeable à toute communication. Il s'interrogea sur une méthode qui lui permettrait de le catéchiser. Il inventa les signes alphabétiques. Au début ce n'était en effet qu'un alphabet dactylogogique qui permettait d'épeler chaque mot. Mais c'était très long et fastidieux, et d'ailleurs il fallait d'abord faire comprendre à l'enfant que les objets ont un nom et par conséquent aussi lui apprendre à lire. Peu à peu vinrent les mots signés.

C'est cette thèse que nous présente le film de Michel Rouvière, dans lequel Guy Bouchauveau compose un étonnant abbé de l'Épée. Des extraits de ce film inachevé ont été intégrés au documentaire de Brigitte Le-maine, "Sourds à l'image", récemment diffusés à la télévision. Une interview de l'auteur du film nous explique où il a puisé son inspiration : dans une bande dessinée résumant en quatre pages la vie de l'abbé, parue dans un ancien numéro du journal Tintin. On y voit l'abbé ren-

14

Comienza el ABC, ó Alfabete do del Seraphico Doctor S. Buenaventura.



A mano ser conocido, y en nada se le temido, porque se leia mas provechoso para entrar en el cielo, que se alaba, do, y reputado de los hombres.



Reñobolo feras a todos buenad

tant dès la nuit la dactylogogie (voir ci-contre). Voilà comment se reproduisent les légendes. Même Emmanuelle Laborit y contribue puisque dans son livre "Le cri de la mouette", elle aussi attribue l'invention de la dactylogogie à l'abbé.

Une belle légende

Il y a des erreurs qui ont la vie dure, et celle-ci a fait preuve d'une longévité exceptionnelle ! La question qu'on doit évidemment se poser, c'est pourquoi une erreur aussi flagrante, existant déjà à l'époque de l'abbé, continue à se transmettre encore aujourd'hui, et ceci bien que d'innombrables personnes aient démontré et redémontré que la chose est fautive ? La réponse est sans doute que, dans le fond, cette croyance arrange tout le monde.

Elle arrange les entendants qui, persuadés qu'une vraie langue ne saurait être que vocale, s'imaginent que la langue des signes est, comme le morse ou le

braille, un simple codage du français écrit. Seul un entendant, pédagogue pour sourds, a donc pu l'inventer.

Elle arrange sans doute aussi les sourds, parce qu'elle leur fournit une explication simple, apparemment logique et cohérente. On ne prête qu'aux riches, dit le proverbe. Le personnage exceptionnel de l'abbé, sa rencontre quasi-miraculeuse avec les jeunes sourdes-muettes, la démonstration qu'il est possible de tout enseigner aux sourds, la venue de l'empereur d'Autriche à l'école de la rue des Moulins, la mort de l'abbé qui aurait refusé de se chauffer pour économiser l'argent qu'il réservait tout entier à son oeuvre : tout cela constitue tous les éléments d'une belle et rassurante légende. Il ne manquait qu'une pièce au puzzle pour que cette légende soit par faite : que l'abbé ait inventé la langue des signes et en ait fait cadeau aux sourds, comme dans le mythe grec Prométhée fait cadeau du feu aux hommes.

Yves Delaporte

Une grande question...

Je me pose une grande question : les deux ou trois heures de direct que nous offre l'Assemblée nationale par semaine sont parmi les plus sérieuses de la télévision. Pourquoi, depuis peu et à chaque fois, voyons-nous, en bas à droite de l'écran, une jeune fille légèrement dérangée qui ne cesse pas de gigoter dans tous les sens en faisant des grimaces ? Non seulement c'est énervant, mais en plus ça ne me fait pas rire du tout. De grâce, arrêtons de nous moquer de nos députés en pleine séance, ce n'est pas une émission de divertissement, mais l'Assemblée nationale !

M. Bernard B. (59780 Willems)

Cette jeune femme est là pour traduire en langage des sourds et muets, à l'intention des téléspectateurs malentendants, ce qui se dit à l'Assemblée nationale.

Tous les chats blancs sont-ils sourds ?

Cet article tiré de "30 millions d'amis" intéressera peut-être ceux qui ont lu l'histoire du chat de la famille Shelton (Voir Sourd Aujourd'hui 1996 n° 8).

Cette surdité, qui concerne toutes les races, "est un défaut embryologique, lié au gène W qui donne le blanc et qui, dans certains cas, entraîne une déficience du fond de l'oeil et une anomalie de l'oreille interne" explique Alyse Brisson, spécialiste de transmission de la couleur chez le chien, le chat et le cheval.

Cependant, la plupart des chats blancs ne sont pas sourds alors qu'ils sont, eux aussi, porteurs du même gène. Cela reste une énigme. Beaucoup d'éleveurs sont persuadés que les chats blancs hétérozygotes (porteurs de couleurs) sont à l'abri de cet inconvénient. Ce n'est pas l'avis d'Alyse Brisson. "En 1995, un juge des Pays-Bas, Jean-Paul Maas, a fait des recherches à ce sujet. Il s'avère que les chats sourds avec une robe blanche sont plus nombreux chez les sujets homozygotes (ne transmettant que du blanc), mais il existe un petit pourcentage de chats sourds chez les sujets hétérozygotes. Les chats blancs aux yeux vairons peuvent être sourds d'une oreille, celle qui correspond à l'oeil bleu."

Le comportement du chat sourd est rarement évoqué. C'est dommage. Pour Micheline Bancarel, il faudrait éduquer le public. "Le chat sourd est plus calme que les autres, mais il n'est ni indolent, ni stupide. Au contraire sa surdité décuple ses autres facultés, comme l'odorat. Il est



très sensible aux vibrations du sol, a un regard très expressif. Dans une portée, j'avais une petite chatte sourde; lorsque j'allais voir les bébés, c'était la première à courir vers moi. Un chat qui n'entend pas regarde beaucoup son maître. C'est sa façon d'établir le contact avec lui."

Si l'on marie deux chats blancs atteints de surdité, ils auront systématiquement des chatons sourds. L'Allemagne a interdit officiellement le mariage de ces chats.

Nouveau service d'interprétariat à Orléans.

"Des mains pour s'entendre" est une nouvelle association à but non lucratif (loi 1901) mettant à la disposition des personnes sourdes ou malentendantes de la région orléanaise un service d'interprétariat en LSF.

Renseignements : Des mains pour s'entendre, 20 rue du Cdt de Poli, 45000 Orléans.

Tél. et Mtl : 02 38 22 55 81. Fax : 02 38 43 61 78.

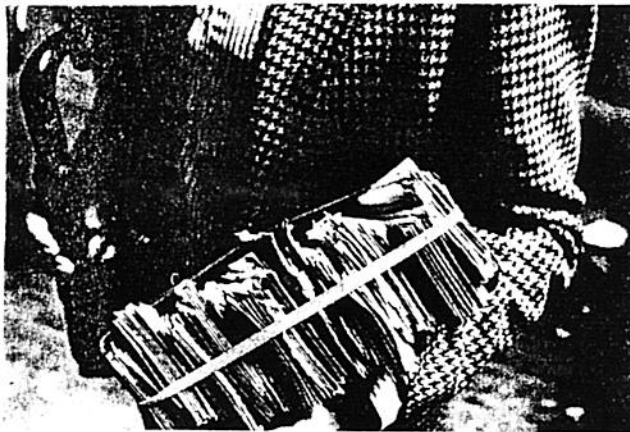
IDDA Info -Nov. 1998 - n° 188

Transmis par D. CHARRIER

Un sourd a crevé un œil qui faisait trop de bruit

15 au 21 septembre 1997 - MARIANNE

UN INDIVIDU quelque peu irascible a été condamné à douze mois de prison (dont onze avec sursis) par le tribunal de Roanne pour avoir crevé l'œil d'un automobiliste qui faisait un bruit « insupportable » en laissant tourner son moteur sous ses fenêtres. Le problème est que cet intransigeant zélateur du silence est... sourd!



UN BEAU PAQUET D'ACTION À LA BOURSE DE PARIS

La photographie montre l'origine du signe « Action » (en bourse)

Comme « fichier » mais le bras dominé est paume vers le bas et la main dominante va vers l'intérieur du corps

**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME
CONSEILLE DE FAIRE NOTRE
PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE
DE L'A.F.I.L.S.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS PAR AN

* 120 F. POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.

**NATHALIE BATON
« AFILS »
6 RUE EMILE ZOLA
94140 ALFORTVILLE**